



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Bulletin officiel du conseil municipal

NUMÉRO 182

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2016

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 3

Approbation du procès-verbal des séances des 16 juin et 9 juillet 2016 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

Communication sur la rentrée scolaire / 4

Communication sur les résultats sportifs / 5

1. Statuts de l'Établissement Public Territorial de Grand Paris Seine Ouest - Approbation / 6
2. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris / 6
3. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable / 7
4. Secteur Thiers - Vaillant - Gallieni - Detaille - Chemin Vert Mise en place d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer / 14
5. Secteur Glacières - Extension du périmètre d'étude et de sursis à statuer / 15
6. 6 place Bir Hakeim - Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise pour élargissement de voirie - Classement au domaine public communal / 15
7. Vente du patrimoine privé - Cession d'un logement sis 102, rue du Dôme - Autorisation donnée au Maire de signer tous actes afférents / 15

8. ZAC Seguin Rives-de-Seine- Renouvellement de la convention de gestion du Jardin de l'Île Seguin - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer ladite convention / 15

9. Convention de mise à disposition de places de parking au profit de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) – Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer ladite convention / 16

10. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 relative au budget principal et aux budgets annexes - Remises gracieuses - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Attribution de subventions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD.) - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provisions pour risques et charges / 16

11. Autorisations budgétaires pour 2017 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017 et imputation des biens de faible valeur en section d'investissement / 17

12. Contrat de Développement Département-Ville 2016-2018 - Autorisation donnée au Maire de signer / 18

13. Demande de subventions - Aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques - Espace Santé Jeunes - Terminaux de verbalisation - Actions de sécurité routière - Foyer de l'Olivier / 19

14. Avenant à la délégation de service public passée avec IDEX pour le réseau chaud-froid - Extension du périmètre à la rue Traversière – Autorisation donnée au Maire pour signer / 19

15. Taxe de séjour - Fixation des tarifs pour les logements inscrits sur une plateforme communautaire de location en ligne / **19**

16. Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Approbation de l'acte constitutif - Autorisation donnée au Maire de signer / **20**

17. Personnel communal – Mesures diverses / **20**

18. Plan numérique national pour l'Éducation - Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat *Collèges numériques et innovation pédagogique* / **21**

19. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Rio de Janeiro 2016 / **21**

20. Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2017 / **22**

21. Équipement Petite Enfance situé sur l'îlot B5 de la ZAC Seguin–Rives-de-Seine - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante / **22**

22. Dénomination des structures Petite Enfance prévues sur l'îlot A4 et sur l'îlot B5 du quartier Rives de Seine, et à l'angle des rues Gallieni et Bellevue / **22**

23. ZAC Seguin-Rives de Seine - Îlot Y Nord - Acquisition en usufruit locatif de 30 logements ULS par la SA d'HLM VILOGIA - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **23**

24. Cours de théâtre dispensés par l'association Théâtre de la Clarté aux enfants des ALSH maternels et élémentaires de la Ville - Autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante / **23**

25. Convention de mutualisation des moyens du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec la Ville – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **24**

26. Convention tripartite avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le Groupement de Prévention Retraite Île-de-France pour la mise en place d'actions de prévention aux bénéficiaires des retraités - Autorisation donnée au Maire

de signer la convention correspondante / **24**

27. Fonds de Solidarité Logement - Autorisation donnée au Maire de signer la convention tripartite entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Ville et le Centre communal d'action sociale / **25**

28. Convention de partenariat avec l'association Valentin Haüy - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer / **25**

29. Prix Initiative Handicap - Attribution d'un soutien financier aux projets ayant valeur d'exemplarité en matière de handicap / **26**

Questions orales / **26**

Communication relative au prestataire attributaire du marché ayant pour objet la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication et de concertation pour les besoins de la Ville dans le cadre de la démarche de création d'une commune nouvelle entre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux.

Le 22 septembre 2016 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 septembre 2016.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M.

Séance du 22 septembre 2016

Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIÈRE, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, , Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Léon SEBBAG qui a donné pouvoir à Mme BOUÉE
M. Bertrand-Pierre GALEY qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL jusqu'à 19h10
M. Jonathan PAPILLON qui a donné pouvoir à M. LOUAP
M. Nasser RUMJAUN qui a donné pouvoir à Mme DRIDI-BLANGER à partir de 20h20
Mlle Fatima CARDETAS qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
M. Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à M. GUIBERT à partir de 20h05

ABSENTS :

Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Jean-Michel COHEN

Arrivée de M. DUHAMEL à 19h40

Départ de Mme WEILL à 20h05

Départ de M. DUHAMEL à 20h50

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre séance. Avant cela, je vous informe avoir procédé à la nomination d'un Directeur Général des Services, en la personne de Lauriane LEGRAND, ici présente.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2016

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme vous pouvez le constater, ces actualités sont de plus en plus fournies de conseil en conseil. Sans entrer dans le détail, je vous rappelle les travaux sur l'avenue Jean-Baptiste Clément, la mise aux normes de 24 arrêts de bus, la nouvelle aire de jeu du square Rhin et Danube, la chasse aux dépôts sauvages ou encore la mise en place de SO net, l'application mobile de signallement sur l'espace public du territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). A ce propos, nous avons déjà lancé une première application baptisée Smart City +, qui, il faut le reconnaître, n'a pas été très performante. Nous avons donc arrêté l'expérience. L'entreprise prestataire a fait faillite entre temps. Voilà pourquoi nous avons mis en place la nouvelle application SO net. J'ai d'ailleurs demandé qu'une présentation ainsi qu'une formation soient organisées, en direction à la fois des élus, et des conseillers de quartiers. Je vous invite donc à y participer. Cette application va nous aider à rendre la ville encore plus propre et à être plus attentifs aux petits tracas de la vie quotidienne (nids de poule, dépôts sauvages...).

À ces communications s'ajoutent la tarification dans le quartier du Trapèze, la collecte de jouets dans les déchetteries mobiles, les formations offertes aux jeunes dans le cadre de la Mission locale, le défi «familles à énergie positive» ainsi que la labellisation «éco-écoles» de quatre établissements au sein de GPSO. Ce document liste également les différentes délibérations prises par GPSO, notamment la déclaration de projet du 57 Métal. À ce propos d'ailleurs, je vous signale que le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable. Parmi les autres délibérations figurent la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boulogne-Billancourt, avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable que nous allons voir dans quelques instants, le règlement local de publicité intercommunal, ainsi que l'adoption d'une convention-cadre tripartite pour le Pôle Supérieur Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB). Je souligne à ce sujet les félicitations d'un journaliste concernant la place de ce dispositif unique en France, lors de la conférence de presse de présentation de la Cité musicale. Il a même applaudi l'engagement de la Ville et de GPSO dans l'enseignement musical, ce qui fait toujours plaisir.

Enfin, cette communication évoque l'approbation d'une convention de gestion fixant les modalités de gestion et

d'entretien du jardin de l'Île Seguin ainsi que différentes opérations d'acquisition et de conventionnement de logements sociaux. Figure également l'avis du Conseil de territoire sur le projet d'arrêté portant réglementation du service de collecte de déchets ménagers et assimilés de GPSO. Je rappelle que cet avis a été modifié compte tenu de l'application de la loi NOTRe, puisque le Syndicat départemental pour l'élimination des ordures ménagères, le SYELOM, lui-même adhérent du SYCTOM, syndicat métropolitain, doit être dissous d'ici la fin du mois de septembre. De fait, certaines compétences prises en charge par le SYELOM ont été rebasculées à GPSO. J'en termine avec la modification du règlement d'attribution de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique, qui, comme vous le savez, rencontre un véritable succès, tant à Boulogne-Billancourt que dans les villes voisines.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

M. LOUAP : Mes chers collègues, ce document vous a été remis sur table, mais je vous épargnerai la lecture intégrale de son contenu. Je me contenterai donc de vous présenter les points marquants de cette rentrée.

Placée sous le signe de la sécurité, dans, et aux abords des écoles, cette rentrée 2016-2017 s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Ce sont ainsi 7 591 élèves, soit 87 de moins que l'année dernière, qui ont fait leur rentrée dans les 30 écoles publiques de la ville, et 3 101 élèves, soit un de plus, dans les cinq écoles privées de Boulogne-Billancourt.

Concernant le secondaire, les quatre collèges publics accueillent 31 élèves de plus que l'an dernier, soit 2 359 étudiants, et les deux lycées reçoivent 42 élèves supplémentaires, soit 1 852. Enfin, les effectifs dans le secondaire privé sont en légère hausse, avec 1 999 collégiens et 1 473 lycéens.

Le bilan de la carte scolaire est de sept fermetures et de cinq ouvertures de classes. De plus, suite à l'intervention du Maire et avec le soutien de l'Inspectrice de l'Éducation nationale, la fermeture de classe prévue en février 2016 à l'élémentaire Sèvres a finalement été annulée au mois de juin. Par ailleurs, une classe externalisée d'Institut médico-éducatif (IME) ouvre à l'élémentaire Denfert-Rochereau en faveur d'enfants atteints d'autisme.

Cette rentrée est également marquée par le déménagement du groupe scolaire Billancourt vers l'ancien collège du Vieux-Pont, afin de permettre la réhabilitation de cette structure et le démarrage opérationnel du projet « Boulogne-Billancourt, ville pilote du numérique éducatif » dans les écoles publiques. En ce qui concerne les très nombreuses actions organisées

en faveur des jeunes, sous la responsabilité de mes collègues, Frédéric MORAND et Marc FUSINA, il convient de retenir que les centres de loisirs ont accueilli en moyenne 1 251 enfants chaque jour durant le mois de juillet et 526 durant le mois d'août. D'autre part, 649 enfants sont partis cet été en séjours et 467 ont bénéficié des 35 stages artistiques, en complément des 129 stages sportifs organisés dans le cadre de l'École municipale des sports, auxquels ont participé 3 013 enfants.

Pour cette année, le montant du budget des travaux voté dans les écoles s'élève à 2 400 000 euros, enveloppe qui a globalement doublé depuis 2011. Les travaux réalisés répondent prioritairement aux objectifs d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, et de pérennité des bâtiments. Au-delà de ces chantiers initialement programmés, les récents attentats et le contexte de menaces terroristes nous ont conduits depuis le début de l'année 2016 – et plus encore depuis cet été – à engager des travaux de sécurité exceptionnels, puisque plus de 230 000 euros ont d'ores et déjà été investis dans la sécurisation des bâtiments scolaires. Ces investissements ont été élaborés en concertation avec le représentant de la Police nationale et de l'Éducation nationale.

En outre, la rentrée voit la mise en œuvre de la charte de la pause méridienne dans toutes les écoles et de la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) dans les maternelles, documents de référence élaborés durant l'année dernière en concertation avec toutes les parties concernées. Ces chartes seront annexées au Projet Éducatif Territorial (PEDT). S'agissant de la restauration scolaire, la Ville a produit plus de 1,2 million de repas et 721 000 goûters. Pour ce début d'année scolaire, les effectifs d'enfants déjeunant à la cantine sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière, avec en moyenne 5 577 rationnaires par jour.

Par ailleurs, nous pouvons nous féliciter une fois encore des bons résultats des établissements publics et privés au brevet des collèges et au baccalauréat, avec un taux de réussite global supérieur à la moyenne nationale. Enfin, je souhaite la bienvenue aux six directeurs qui viennent d'être nommés dans nos écoles publiques, à savoir :

- Maternelle Forum : Madame Delphine BOCQUET ;
- Maternelle Fessart : Madame Françoise LUCCIN ;
- Maternelle Jacques-Deray : Madame Caroline PACREAU ;
- Maternelle Belle-Feuille : Madame Marie THIEFFRY ;
- Élémentaire Saint-Denis : Monsieur Thierry ISAMBERT ;
- Élémentaire Point-du-Jour : Madame Valérie PROVOST.

Je souhaite également la bienvenue à Madame Christine CHANTEUX, nommée chef d'établissement du collège Jean

Renoir ainsi qu'à Madame Jeanine LEVY, nouvelle directrice de l'école primaire Rambam. Enfin, je remercie aussi l'ensemble des équipes pédagogiques et des services municipaux, notamment la direction de l'Éducation, d'avoir permis que cette rentrée scolaire se déroule dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

M. BAGUET : Effectivement, cette rentrée s'est bien passée. Je suis également très fier car le recteur a visité plusieurs écoles de la Ville et a été très impressionné par nos écoles pilotes et notamment par la future école du Numérique. Il a d'ailleurs demandé à consulter le dossier de ce chantier.

COMMUNICATION SUR LES RÉSULTATS SPORTIFS DE LA SAISON 2015-2016

M. FUSINA : Mes chers collègues, l'année sportive qui vient de s'écouler fut encore une fois remplie de belles surprises. Je pense notamment au handball, dont l'équipe première accède en Nationale 1, ou encore au basket-ball, dont l'équipe masculine parvient en division régionale. À ces bons résultats s'ajoutent le titre de vice-champion de France minime en natation de Yannis GUIOUBLI sur 50 mètres papillon ainsi que le maintien en CFA de notre équipe de football, qui se place d'ores et déjà en seconde position du classement à un point seulement du premier. Le tennis rencontre également un grand succès, puisque les deux équipes « premières », féminine et masculine, ont terminé vice-championnes de France. Enfin, parmi nos cinq athlètes de l'ACBB qualifiés aux Jeux olympiques et paralympiques, deux d'entre eux ont remporté une médaille de bronze ; Cyrille MARET et Stéphane TARDIEU.

M. BAGUET : Merci. À ce propos d'ailleurs, une cérémonie pour ces deux médaillés olympiques est prévue le 12 octobre prochain à 19 heures. Voilà pour ces communications. Enfin, après réflexion et une forte demande de notre police municipale, sachez que j'ai sollicité le Préfet ainsi que le Procureur de la République pour obtenir des agréments individuels concernant le port d'arme de notre police municipale. Comme vous le savez, j'étais très réservé sur cette mesure, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que la formation des agents n'était pas garantie et deuxièmement, parce que je voulais éviter la confusion avec les responsabilités de l'État.

En ce qui concerne la formation, les effectifs de nos agents de police municipale ont été renouvelés au fil des années, essentiellement par l'arrivée d'anciens gendarmes. Je reçois effectivement tous les nouveaux agents et vérifie bien systématiquement la manière dont ils ont servi dans la gendarmerie. Désormais, près des deux tiers des policiers

municipaux de la Ville sont d'anciens gendarmes. Ces derniers ont donc porté des armes pendant cinq ans et se sont entraînés à leur maniement, ce qui n'était pas le cas de la première génération de policiers municipaux. En ce qui concerne ma réserve liée aux responsabilités de l'État, la sécurité est effectivement une fonction régalienne. Il revient donc à l'État de l'assumer. Cependant, nous devons aussi tenir compte des événements de cet été. Nous avons d'ailleurs une réunion des maires des Hauts-de-Seine en juillet dernier avec le Préfet, durant laquelle celui-ci a beaucoup insisté pour armer les 26 polices municipales du département, sachant que 18 d'entre elles le sont déjà. Par conséquent, nous devons franchir ce pas au titre de la cohérence.

J'ai beaucoup hésité à prendre cette décision. Or, j'ai aussi reçu quelques courriers au sujet des attentes de sécurité de nos familles boulonnaises, notamment à la sortie des écoles, des crèches ou des lieux publics. Même s'il ne faut pas surenchériser face à l'angoisse de nos concitoyens, il faut toutefois leur apporter une réponse qui les rassure. Enfin, je rappelle la forte demande de nos agents de la police municipale, que j'ai déjà reçus à plusieurs reprises durant ces trois dernières années, et auprès de qui j'émettais toujours quelques réserves. J'ajoute que les syndicats nationaux de la police municipale ont également demandé que les agents soient armés. Je rappelle en effet qu'une de leurs collègues a été tuée à Montrouge. C'est donc dans cet environnement – sous réserve encore une fois d'un agrément individuel – que j'ai donné mon accord.

Mme JAILLARD : Je me demandais dans quelle mesure le Conseil municipal devait être saisi d'une délibération en la matière. Je sais par exemple que le conseil municipal de Reims a récemment été saisi d'une telle délibération. Les raisons pour lesquelles vous avez changé votre position mériteraient en effet un débat dans cette enceinte.

M. BAGUET : La loi ne demande aucune délibération du Conseil municipal. Il s'agit d'une décision du Maire. C'est pour cette raison que je vous en informe. Tout le monde connaissait mes réserves. Néanmoins, j'ai évolué cet été compte tenu du contexte. Je veux bien prendre une délibération sur ce sujet, mais elle n'aurait pas beaucoup de sens dès lors que j'ai déjà écrit au Préfet et au Procureur. Si vous avez une opposition à formuler, faites-le maintenant. Êtes-vous défavorable à cette mesure ?

Mme JAILLARD : Nous savions effectivement par la presse qu'une décision avait été prise pendant l'été. Nous en avons débattu entre nous et notre position reprend une grande partie de vos réserves, avec comme souci majeur la sécurité des Boulonnais. Je suis personnellement opposée à ce principe, pour éviter la confusion entre les fonctions

régaliennes de l'Etat et celles de la police municipale. Nous privilégions davantage la police municipale dans son rôle de proximité et de terrain et dans son rôle de sensibilisation et de médiation, en relation avec tous les autres services municipaux de proximité. D'ailleurs, vous aviez déjà évoqué cet aspect avec la prévention des impayés ou avec le suivi dans les écoles. Nous avons alors constaté qu'il existait tout un environnement à construire en reliant l'ensemble des services de la Ville. Je comprends donc difficilement aujourd'hui pourquoi il est urgent d'armer la police municipale au détriment de la médiation, qui, à mon avis, serait peut-être plus efficace à notre échelle. Il est difficile de se substituer à des agents de la police nationale, dont les compétences sont très souvent réactualisées. Quoi qu'il en soit, merci de nous laisser débattre de ce sujet.

M. BAGUET : C'est effectivement un choix très lourd. Encore une fois, j'ai beaucoup réfléchi avant de prendre une décision. Toutefois, personne n'est aujourd'hui à l'abri d'un dérapage ou d'un acte isolé. Il faut savoir prendre ses responsabilités et je les prends. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais faire part de ma position personnelle. J'ai discuté de ce sujet avec de nombreux policiers municipaux, notamment sur les marchés. J'aimerais donc vous livrer la réflexion de l'un d'entre eux, qui lui aussi est un ancien gendarme. Il m'a dit cela : «Souvenez-vous lorsque vous avez défendu les conseillers municipaux de Nanterre, agressés en conseil municipal, où il y a eu des morts et de nombreux blessés. Pensez-vous que le tueur serait venu s'il y avait eu un policier municipal armé à la porte d'entrée ? S'il était venu, et qu'il avait dégainé son arme, aurions-nous été efficaces pour le neutraliser si nous étions armés ?» Ma réponse est la suivante ; j'ai la même position que Monsieur le Maire et je n'étais moi non plus pas favorable à l'armement de la police municipale. Pour autant, il faut être pragmatique, car la situation est exceptionnelle. De plus, il existe une forte demande et nous avons des garanties en matière de formation. Je suis donc personnellement favorable à cette mesure, même si je préférerais que la situation soit différente. Parfois, il faut faire passer les nécessités concrètes avant les principes, même s'ils sont justifiés.

Enfin, il faut aussi insister sur le rôle de la police municipale en matière de prévention de la délinquance, sachant qu'en ce qui concerne le terrorisme, la seule chose que nous puissions faire est d'agir sur le terrain. Voilà ce que je tenais à dire, sans aucune polémique avec qui que ce soit. Il était important pour moi de vous faire part de ce témoignage, car je pense qu'un policier municipal armé aurait pu empêcher le tueur de Nanterre de commettre ces actes, ou tout du moins de faire en sorte qu'il n'y ait pas tant de morts.

M. BAGUET : Merci Monsieur GABORIT. Votre expérience personnelle parle d'elle-même. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je vous propose de débiter l'examen de l'ordre du jour.

1. STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE GRAND PARIS SEINE OUEST - APPROBATION

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit d'une simple adaptation. C'est ce que nous appelons une délibération miroir. Celle-ci a déjà été votée au Conseil territorial. Il me semblait cohérent de la mettre au vote de notre Conseil municipal, puisque je l'ai fait voter en tant que Président de l'Établissement Public Territorial.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je rappelle que la Métropole existe depuis le 1^{er} janvier et qu'elle est en état de fonctionnement. Une CLECT a été créée et nous devons donc désigner deux représentants de la collectivité, sachant que nous sommes trois à représenter le Conseil municipal, à savoir Madame LAVARDE-BOËDA, Monsieur MOUGIN et moi-même. Comme je ne souhaite pas participer à cette commission, je vous propose de désigner mes deux autres collègues. Madame LAVARDE-BOËDA serait ainsi titulaire et Monsieur MOUGIN suppléant. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je mets ces deux candidatures au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Mme LAVARDE-BOËDA, 52 voix, Élu

Pour le membre suppléant : M. MOUGIN, 52 voix, Élu

3. RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, vous vous en souvenez sûrement, nous mettions notre PLU en révision général il y a maintenant un an. Cet acte fort se décline en plusieurs étapes successives. La dernière d'entre elles devrait nous permettre d'arriver à l'adoption d'un PLU révisé par le Territoire, en décembre 2017.

Ce PLU a donc été voté par notre assemblée. Il sera désormais adopté *in fine* par le Conseil territorial, selon les prescriptions de la loi NOTRe. Ce même Conseil avait également acté que GPSO reprendrait entièrement l'étude de ce PLU – tout comme celle du 57 Métal d'ailleurs –, grâce à des délibérations miroirs. Autrement dit, l'ensemble des délibérations concernant l'aménagement de Boulogne-Billancourt est dorénavant pris en charge par GPSO, qui possède maintenant la compétence Aménagement. Pour autant, compte tenu des textes en vigueur et de l'intérêt que nous portons à ce document, il paraissait totalement indispensable que le véritable débat sur le PADD de la Ville se déroule dans notre assemblée, de sorte que nous puissions échanger ensemble. Nous reprendrons d'ailleurs cette discussion mercredi prochain lors du conseil du territoire, probablement dans une forme allégée. C'est la raison pour laquelle je vais vous présenter ce soir le Projet d'Aménagement de Développement Durable. Je rappelle que ce débat doit être précis, puisque l'exécutif a un devoir d'information vis-à-vis du Conseil et qu'il doit être le plus exhaustif possible.

Le corpus législatif est très dense pour entourer la révision générale d'un PLU. Nous devons par conséquent respecter un certain nombre de règles parmi lesquelles :

- Respecter le principe d'équilibre entre le fruit de notre politique passée et notre politique future ;
- Respecter une qualité urbaine architecturale et paysagère ;
- Respecter le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ;
- Respecter la sécurité et la salubrité publique ;
- Respecter la protection des milieux naturels et des paysages ;
- Lutter contre le changement climatique et prévoir l'adaptation à ce changement.

Je rappelle que nous sommes déjà engagés dans cette chronologie puisque nous travaillons sur ce dossier depuis maintenant un an. Nous avons d'ailleurs réuni les associations à plusieurs reprises pour méditer aux grands axes à donner à notre réflexion. Nous avons également organisé un forum des idées à l'Espace Bernard-Palissy, durant lequel nous avons

échangé avec différents représentants des associations. En outre, nous avons aussi tenu une réunion publique dans cette salle et échangé avec les conseillers de quartiers, pour présenter l'ensemble de ces évolutions. D'autres réunions sont à venir, puisque nous passerons ensuite à l'écriture du règlement, après le débat de ce soir. Suivra enfin la procédure de validation de ce document, agrémentée d'une enquête publique qui permettra à chacun de s'exprimer directement auprès d'un commissaire-enquêteur comme nous le faisons habituellement.

Concrètement, nous avons travaillé sur le PADD qui sera valable pour les dix à quinze prochaines années. Je rappelle à ce propos que notre PLU actuel date de 2004. Ce support aura donc treize ans lorsque nous voterons le futur plan. Il façonnera la ville de demain, puisque ce qui sera réalisé sous son égide durera pendant des dizaines d'années. Il est construit autour des axes suivants :

- Traduire les besoins des habitants à travers les choix de la municipalité et de GPSO ;
- Réaliser un document fédérateur lisible par tous ;
- Réaliser un document listant les grandes orientations du PLU ;
- Bâtir un projet qui prône un urbanisme respectueux de l'environnement (conformément à la loi sur le Grenelle de l'Environnement).

J'en viens maintenant au contenu de ce document.

Une ville durable créative et numérique

Il s'agit de conforter le rôle de Boulogne-Billancourt. Je rappelle que la Ville compte quasiment autant d'emplois que d'habitants. Elle constitue un véritable centre économique, puisque nous nous situons au sein d'un vaste ensemble composé de Paris, du territoire de La Défense et du plateau de Saclay. Pour que cet attrait perdure, nous devons favoriser l'arrivée d'entreprises à Boulogne-Billancourt – et les maintenir autant que faire se peut. Nous devons aussi encourager l'accueil des salariés, tout en améliorant leurs conditions de travail.

Renforcer l'armature commerciale et artisanale

Nous savons tous que le commerce est particulièrement dynamique à Boulogne-Billancourt. Nous savons aussi que la durabilité d'un quartier commerçant est très fragile. Néanmoins, nous disposons déjà d'outils pour préserver les quartiers. Certains sont d'ailleurs hors PLU, comme le droit de préemption commercial par exemple. D'autres sont intégrés dans le plan, tel que le maintien et l'arrivée de commerces dans certains quartiers. Il s'agit également de favoriser le commerce le long des voies, de sorte que les quartiers bénéficiant d'un point central s'étendent davantage aux rues

adjacentes pour améliorer l'offre.

La ville des proximités : un cadre de vie exemplaire

Il est évident que nous souhaitons tous une ville exemplaire. Pour autant, que signifie le terme «ville des proximités» ? Nous sommes sur un territoire fini de 618 hectares comptant 118 000 habitants. Or, nous savons que la population est appelée à croître, non seulement parce que les logements de la ZAC Seguin-Rives de Seine ne sont pas encore tous livrés, mais aussi parce que la mutation de certaines parcelles – autorisée par le PLU de 2004 – permet l'accroissement de la population en augmentant les surfaces d'habitation. Par exemple, une maison individuelle peut se transformer en immeuble collectif tout comme elle peut être surélevée. Dans le même temps, nous avons aussi des contraintes, comme celle de densifier la Ville. Heureusement, nous avons échappé à l'augmentation de 15 % de la population à terme, prévue par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), ce qui aurait porté le nombre d'habitants à 143 000. En effet, notre territoire est «parfaitement fini et identifié» et possède ses frontières naturelles. Tout le monde sait lorsqu'il sort de Boulogne-Billancourt. Soit on franchit la Seine ou le bois de Boulogne, soit on franchit le boulevard périphérique.

Bref, notre territoire n'est pas en mesure de loger correctement et confortablement 143 000 habitants. Par chance, l'auteur du SDRIF a considéré que la Ville était suffisamment dense pour échapper à cette contrainte de 15 %. Toutefois, nous subissons actuellement une véritable pression des services de l'Etat, dont l'obsession vise à densifier les territoires de l'Ouest francilien pour désengorger les territoires de l'Est, et limiter ainsi les transhumances Est-Ouest effectuées au quotidien par de nombreux concitoyens. Ce n'est pas pour autant que nous devons sacrifier à toutes les demandes de l'Etat et ne pas préserver le caractère agréable de Boulogne-Billancourt. La Ville possède déjà des secteurs à forte et moyenne densité, ainsi que des secteurs à hauteur limitée et des quartiers pavillonnaires. Nous avons entendu dire que ces secteurs n'avaient pas vocation à perdurer lors de discussions avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA). Le combat que nous menons aujourd'hui, et qui transparait dans le PADD, affirme donc notre ferme intention de maintenir cet équilibre de densité à Boulogne-Billancourt. Voilà ce que nous évoquons lorsque nous parlons d'une ville de proximité dans un cadre de vie exemplaire. Nous voulons aussi fournir une réponse adaptée aux tendances démographiques actuelles et permettre aux familles qui s'agrandissent de rester dans notre Ville. Nous souhaitons une production de logements en augmentation raisonnable et raisonnée, tout en maintenant les capacités d'accueil des familles en attente de grands logements (libre ou social), ce qui nous pénalise d'ailleurs dans la loi SRU. En effet, même si un grand logement représente autant de

surface que trois petits, celle-ci n'est pas comptabilisée de la même façon, ce qui est un véritable scandale.

D'autre part, nous voulons des résidences dédiées aux personnes en difficulté et aux personnes handicapées, et permettre à nos seniors, qui sont de plus en plus nombreux, de bénéficier de structures d'accueil permanentes sur place. Il n'y a aucune raison, dès lors que l'on a passé un certain âge et que l'on se trouve confronté à des difficultés physiques ou intellectuelles, de devoir s'éloigner de la ville dans laquelle on a vécu toute sa vie. Nous souhaitons également un renouvellement du parc de logements, et notamment de certains endroits vieillissants. A ce propos, nous continuons de mettre en valeur l'ensemble des actions qui nous permettent d'améliorer les immeubles vétustes. Je pense par exemple à l'opération «habitat qualité» qui fonctionne très bien et pour laquelle nous avons renouvelé le marché avec le bureau d'études qui nous accompagne. C'est grâce aux subventions de l'ensemble des institutions que nous parvenons à aider beaucoup d'immeubles de la Ville à sortir du gouffre dans lequel ils menaçaient de plonger. Enfin, nous organisons aussi des opérations avec la Préfecture pour permettre la sauvegarde de certains bâtiments.

Fluidifier les circulations au profit d'espaces publics agréables et apaisés

Vous me direz que cet axe est un poncif. Néanmoins, il y va de l'avenir au sein de notre cité. Comme vous le savez, Boulogne-Billancourt est composée d'axes majeurs traversant la Ville d'Est en Ouest. Toutefois, il existe aussi des grandes radiales nous permettant d'échapper à ces traversées quelque peu brutales coupant la Ville en trois parties. Notre idée consiste à les développer pour créer des espaces partagés entre les piétons, les cyclistes et les nouveaux modes de transports. C'est un grand souhait que nous mettons actuellement en œuvre sur l'avenue Jean-Baptiste Clément, et la réalisation de ce projet ne va pas d'ailleurs sans susciter certaines craintes chez les riverains. Ce concept fonctionne très bien dans certaines villes, comme à Lille, où il existe déjà des espaces partagés, ainsi que dans le nord de l'Europe. Je rappelle qu'un espace partagé est un endroit où la voiture n'est pas prioritaire, mais contrainte. La priorité est laissée d'abord aux piétons, puis aux cyclistes, et enfin à la voiture. Nous avons donc l'intention de mettre en œuvre ce type d'espaces.

Dans le même temps, nous souhaitons transformer les grands boulevards urbains en axes aussi agréables que possible. Nous envisageons notamment d'enfourir l'avenue du Général Leclerc ainsi que l'avenue Edouard-Vaillant, même si ce projet s'avère très complexe. «Y penser, c'est un jour le réaliser. N'en plus parler reviendrait à l'enterrer.» Enfin, nous souhaitons optimiser l'offre de stationnement et réorganiser les espaces de livraison, en développant le nombre d'emplacements

pour personnes handicapées, tout en tenant compte des contraintes liées aux véhicules de transports de fonds ou encore à la protection des enfants lorsqu'ils sortent des écoles. La nécessité d'établir de telles règles était d'ailleurs moins prégnante en 2004, car la population était moins importante et qu'il y avait moins d'automobiles.

Par exemple, nous avons aujourd'hui huit files de circulation sur certaines avenues. Demain, nous n'en n'aurons plus que trois ou quatre, avec des espaces mieux adaptés à d'autres modes de circulation. Nous ne sommes pas ici pour faire la chasse aux voitures et nous ne sommes pas à Paris. Les familles viennent aussi à Boulogne-Billancourt, car elles savent que les automobilistes n'y sont pas pourchassés. Pour autant, tout le monde est d'accord pour dire que l'espace doit être mieux partagé.

La reconquête du fleuve et de ses berges

Historiquement, la plupart des grandes villes industrielles ont toujours tourné le dos à leur fleuve. Or, nous nous apercevons aujourd'hui qu'il est irréaliste de se priver d'un tel axe majeur, non seulement parce que l'industrie est de plus en plus éloignée des frontières des grosses agglomérations, mais aussi parce que la population souhaite retrouver un peu de campagne à la ville. La Seine offre en effet des perspectives à Boulogne-Billancourt et celles-ci doivent absolument être exploitées. Par ailleurs, nous avons déjà entrepris des études avec des bureaux spécialisés pour commencer à améliorer les axes le long des berges.

Actuellement, le fleuve comporte des zones privatisées. Néanmoins, personne ne va se promener sur le chemin de halage, car personne ne le connaît. En outre ces accès sont bien souvent à sens unique et sont généralement mal entretenus. Tout cela doit changer. D'autre part, ces zones représentent aussi un potentiel économique. Nous avons d'ailleurs de nombreux débats à ce sujet avec Voies Navigables de France et Haropa. Dans le même temps, nous sommes en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui a lancé son propre plan reliant son territoire au Havre, pour aménager les voies sur berges. Paris a également lancé son propre plan. Cependant, compte tenu de son tropisme et de la volonté du Maire de vouloir faire les choses dans son coin, nous nous trouvons parfois devant le fait accompli. Par conséquent, nous avons préféré nous allier avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour travailler ensemble, et de manière efficace, sur le développement des voies sur berges.

Enfin, notre politique vise également à soutenir la mise en place de modes de desserte fluviale de passagers. Je rappelle que nous sommes au cœur de la vallée de la culture et que la Seine en est un acteur majeur. En effet, depuis

la tour Dubuffet sur l'Île Saint-Germain, en passant par l'Île Seguin, la Seine Musicale, la Cristallerie de Sèvres, le parc de Saint-Cloud, la caserne Sully, le musée-jardin Albert-Khan, ou encore le parc Rothschild, ainsi que son château, nous avons là un magnifique tableau de tout ce que la culture peut apporter à Boulogne-Billancourt. Il paraît donc parfaitement logique et évident de pouvoir aller d'un point à l'autre en bateau plutôt qu'en voiture. Autrement dit, le fleuve doit être un trait d'union dans cette politique.

Le fleuve, c'est aussi «aller au fleuve». Cela signifie que nous devons aménager des espaces et des voies pour s'y rendre, avec des modes de circulation doux. Nous devons pouvoir aller au fleuve facilement en vélo sans avoir à traverser des axes bloquants ou passer par des endroits austères. En effet, les ports sont actuellement peu visibles et peu encourageants. Demain, le fleuve doit être accueillant. Il devra attirer la population, qui s'y rendra comme un lieu de destination agréable et sans craintes. Inversement, le fleuve doit lui-même remonter dans le cœur de ville. Aujourd'hui lorsque nous sommes rue de Sèvres, nous ne savons pas que le fleuve est à proximité. Demain, nous devons avoir l'impression qu'il est à deux pas. De la même façon, la ZAC Seguin-Rives de Seine devra disposer d'une descente vers le fleuve.

Voilà, mes chers collègues, un résumé de ce PADD, que nous mettons ce soir au débat. Nous attendons désormais vos visions concernant ce document, qui, je le rappelle sera soumis au vote du Conseil territorial.

M. BAGUET : Merci Monsieur MOUGIN. Je rappelle qu'il s'agit d'un débat. Il n'y a donc pas de vote. Avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* se demande pourquoi ce PADD ne comporte aucun élément chiffré. Il demande également des précisions sur la préservation des espaces verts ainsi que sur les modalités de revalorisation du centre-ville, qui apparemment seraient uniquement concentrées sur l'aspect commercial. Enfin, il s'interroge sur l'extension du nombre de parkings publics qui ne semble pas être envisagé.

M. BAGUET : Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ? Monsieur GUIBERT, Monsieur LAURENCIN, Madame SHAN, puis Monsieur GABORIT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, bonsoir. Merci pour cet exposé très complet, qui, même si nous sommes un peu en avance sur la saison, ressemble quand même à la liste du Père Noël.

Monsieur GABORIT y reviendra dans quelques instants. Pour ma part, je me concentrerai sur un seul point. Nous notons, avec une certaine satisfaction, la référence faite aux zones de rencontres. Toutefois, le PADD mentionne page 16 «*vouloir interroger la place qu'occupe le stationnement sur l'espace public. Le piéton pourrait davantage trouver sa place*». Cela signifie donc que le piéton est une alternative au stationnement. Nous sommes heureux de l'apprendre. Or, ce PADD ne fait aucune référence à des zones piétonnes dédiées. Nous ferons d'ailleurs observer que ce n'est pas tant le stationnement qui cause des nuisances atmosphériques ou sonores, mais bien la circulation.

Par conséquent, nous avons une proposition à vous faire, et ce dans un état d'esprit constructif. Nous suggérons de compléter le PADD par un chapitre numéroté 2.4.4, qui s'intitulerait «*Valoriser l'espace urbain à travers la création de zones piétonnes dédiées*». Le premier alinéa consisterait à étudier la restructuration complète de la place Marcel Sembat – au-delà de ce qui est déjà mentionné sur le point concernant les abords des gares. Le deuxième alinéa viserait à «*accroître la sécurisation et l'attractivité du cœur de ville, par la piétonisation intégrale et permanente de la Grand-Place et de la portion du boulevard Jean-Jaurès, située entre la place Marcel-Sembat et la route de la Reine*». En effet, la page 17 ne demande qu'à être complétée par ces propositions. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci Monsieur GUIBERT. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà discuté longuement de ce PADD en commission et ce dans un esprit constructif. Cela méritait d'être dit. J'ai effectivement posé plusieurs questions. La première concernait le centre-ville et l'équilibre général de la ville entre ses différents quartiers. La seconde portait sur les espaces verts. Je rappelle à ce propos que le précédent PADD proposait déjà des objectifs de développement liés aux espaces verts. Poursuivre dans cette direction me paraît donc très important, surtout si l'on regarde le succès des squares réservés aux enfants ou la façon dont de nombreux jeunes profitent des trottoirs aménagés. Bref, cette évidence va dans le sens de tous les objectifs généraux rappelés dans ce PADD. Néanmoins, il m'a été répondu qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux espaces verts.

Ma troisième interrogation concernait les parkings. Là encore, la réponse fut la même puisqu'on m'a répondu que cet élément n'était pas une priorité dans la politique actuelle de développement des transports. Certes, il faut limiter l'envahissement des voitures et développer les moyens de transports alternatifs. Nous en convenons tous. Toutefois, il me paraît tout aussi prioritaire de désengorger les voies

publiques. Par exemple, une des premières mesures pourrait consister à offrir des places de stationnement en sous-sol aux voitures. Au final, nous sommes donc restés en désaccord sur l'ensemble de ces points.

S'agissant du manque de précision du PADD, la question ne vient pas de moi, mais de la loi. L'introduction de ce plan rappelle en effet que «*la loi impose au PADD de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain*». Comme vous l'avez rappelé, l'étalement urbain n'est pas un des objectifs de Boulogne-Billancourt. Pour autant, l'utilisation de l'espace est un véritable sujet. Or, le projet qui nous a été soumis ne comporte aucun objectif chiffré. Certes, il faut consacrer de l'espace aux initiatives particulières. Cependant, la généralité des formulations utilisées pour parler de ces objectifs précis nous font redouter un PLU que je qualifierais de «*tolérant*». Nous craignons effectivement les excès, phénomène que nous connaissons habituellement en matière d'urbanisme.

Comme vous venez de le rappeler, Boulogne-Billancourt présente actuellement une densité équilibrée, qui participe au bien-être de tous. Celle-ci approche d'ailleurs celle de Paris et reste bien souvent supérieure à celle des autres villes voisines. Cette remarque vaut également pour les bureaux. Aussi, comme cet équilibre urbain me paraît satisfaisant, il paraîtrait inapproprié de vouloir densifier davantage. Par conséquent, nous aimerions que ce PADD ainsi que le PLU qui en sera l'application offrent des moyens suffisamment solides, nous permettant de rester maîtres de la densité de la ville. Merci.

M. BAGUET : Merci Monsieur LAURENCIN. Madame SHAN.

Mme SHAN : J'aimerais simplement évoquer deux points. Le premier concerne la page 14, dans laquelle la préservation de la biodiversité aurait pu être évoquée. Ce mot n'apparaît pas du tout, alors que nous avons déjà validé différents partenariats, notamment avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Je pense effectivement que ce terme aurait toute sa place dans ce PADD. Par ailleurs, nous avons déjà prévu de lancer la révision de ce PLU en 2012 durant la mandat précédent, bien avant de lancer cette procédure en septembre 2015. À cette époque, le cabinet François Leclerc avait été retenu par la commission d'appel d'offres pour travailler sur ce sujet, avant que cette idée ne soit abandonnée. J'aimerais donc savoir si ce cabinet travaillera aussi sur ce nouveau PLU.

M. BAGUET : Merci Madame SHAN. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous assistons là à un cheminement relativement pittoresque sur le

Séance du 22 septembre 2016

plan du droit, puisque la loi NOTRe n'a pas encore tiré toutes les conséquences de la création des territoires, notamment en matière d'urbanisme. Il paraît effectivement ridicule de parler de ce PADD à GPSO et devant les Boulonnais, alors même que ces derniers n'ont pas forcément d'avis très précis à ce sujet. Cela dit, vous appliquez la loi, puisque celle-ci demande un débat en Conseil municipal. S'il s'agissait d'un PLU de territoire, nous devrions en débattre au niveau du territoire. Bref, même si cela peut paraître pittoresque, ce débat n'en demeure pas moins nécessaire.

Mon interrogation portera essentiellement sur le « produit » qui nous est livré. Je précise que mon raisonnement sera totalement différent de celui de Monsieur LAURENCIN, avec lequel je ne suis pas du tout d'accord. Pour moi, un PADD est document simple et concis. C'est d'ailleurs de cette façon que le site du ministère chargé de l'Urbanisme, du Développement durable et de l'Écologie le présente. Ce n'est donc pas un document chiffré, mais un document de cadrage. Je lui reproche même d'en faire un peu trop dans ce domaine. Par exemple, je ne comprendrais pas que la hauteur des immeubles figure dans ce document. C'est en effet le règlement, qui fixe le détail d'application des mesures qui devront être compatibles avec le PADD. Autrement dit, nous n'avons pas besoin d'y trouver des détails, d'autant qu'ils nous gêneraient davantage qu'ils ne nous aideraient à construire un bon PLU. En somme, ce support doit inspirer l'ensemble du PLU, avec lequel les autres aspects de ce dernier – que sont essentiellement le règlement, les opérations d'aménagements publics (OAP) ainsi que les documents graphiques – doivent être en conformité. Il s'agit donc d'un cadre général, sachant que nous aurons ensuite des cadres réglementaires.

C'est pour cette raison – à l'inverse de Monsieur LAURENCIN –, que je trouve ce document beaucoup trop détaillé. Pourquoi ? Parce qu'il ressemble davantage à un programme politique qu'à un PADD. En effet, si on en dit trop, nous risquons de trop contraindre le règlement. Il suffira alors que des requérants malicieux s'amuse à discuter telle ou telle mesure allant à l'encontre des objectifs de départ. En clair, le fait de donner trop de précision au PADD risque de contraindre trop fortement les autres éléments, et notamment le règlement, qui lui fixera des normes précises et chiffrées. C'est seulement à ce moment qu'il faudra fixer une densité, chiffrer la largeur des voies ou encore définir la hauteur des toitures, et non pas dans le PADD. Encore une fois, je trouve ce document beaucoup trop détaillé. Cela n'est pas scandaleux, bien au contraire. Néanmoins, il comporte trop d'éléments risquant de rendre difficile la construction des instruments réglementaires du PLU.

Ma deuxième remarque est une remarque de bon sens

sur le travail. Je trouve, cher Monsieur MOUGIN, qu'il n'est pas convenable de ne nous laisser découvrir ce document qu'aujourd'hui. Je sais qu'il a déjà été présenté aux membres des commissions extra-municipales ainsi qu'aux différents élus. Toutefois, il n'a été que présenté et non pas discuté. D'ailleurs, Monsieur MOUGIN était le seul représentant de la Ville et de GPSO lors de la réunion des personnes publiques associées. Il n'y avait aucun autre élu. De fait, il paraît très délicat d'avoir tout ce travail de maturation aujourd'hui et de nous livrer un « produit » tout fait, alors que nous aurions pu en débattre ensemble bien en amont. En effet, peut-être manque-t-il des choses dont nous aurions pu discuter en commun. En somme, cette démarche reste relativement classique sur le plan administratif, ce que je n'aime pas trop. Autrement dit, on délègue le dossier à un bureau d'études, pour qu'il soit ensuite présenté par le Maire-adjoint. Or, ce principe rend très difficile le débat de fond, qui lui livre des propositions concrètes. Certes, ce type de propositions reste toujours possibles. Toutefois, elles demeurent très limitées du fait que nous n'ayons pas participé au processus en amont, ce que je regrette. Nous aurions dû avoir un travail en collectif sur ce sujet.

Enfin, j'ai dit qu'il s'agissait davantage d'un programme politique que d'un PADD. Preuve en est : vous avez étonnement pioché dans notre propre programme. Je m'aperçois effectivement que de nombreux points concordent. Nous aurions même pu présenter ce plan à deux voix ! Je ne vous en fais pas le reproche, car je considère la copie comme un hommage. Cela signifie aussi que nos idées progressent, même si nous ne faisons pas partie de la Majorité. Cependant, nous aurions préféré inspirer concrètement la réalisation de ce document, plutôt que par référence.

S'agissant des propositions concrètes, une première a déjà été présentée par mon collègue Monsieur GUIBERT. Effectivement, il serait utile de dire que *« le partage de la voirie conduira notamment à réfléchir à l'instauration de zones piétonnes »*. Par ailleurs, nous savons tous que le projet d'enfouissement de la RD 190 est impossible. Monsieur le Maire le sait très bien. Il faudrait alors rentrer à Passy et sortir de l'autre côté de la Seine, compte tenu des règles concernant les tunnels. En revanche, nous proposons d'enfouir le sous-terrain, légèrement en amont et en aval de ce qu'il est aujourd'hui, d'interdire la circulation des poids-lourds sur cet axe et de réaliser une grande zone piétonne de part et d'autre. Cet aménagement offrirait une zone accessible aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, tout en facilitant l'accès des habitants à leurs immeubles. Cette mesure est tout à fait possible et réalisable et ne serait pas très coûteuse. Elle pourrait même être financée par une concession, que j'appelle personnellement « le péage fictif ». Le principe consiste à compter le nombre de voitures qui

circulent et à payer le constructeur en fonction du trafic. Si l'aménagement est agréable, celui-ci sera bien payé. Si au contraire, l'aménagement n'est pas la hauteur, il sera beaucoup moins rémunéré. Ce système ne coûterait quasiment rien en matière d'investissement et changerait complètement la place Marcel-Sembat, ainsi que le centre-ville.

J'ajouterais deux propositions à celles de Monsieur GUIBERT. Nous sommes d'accord sur la stabilisation de la population, mais avec une réserve ; il faut indiquer «*une fois achevé l'aménagement des terrains Renault*». En effet, non seulement, il reste encore des logements à construire, mais il faut aussi préserver la possibilité de mettre des logements sur l'Île Seguin – même si vous avez signé un protocole avec une association affirmant qu'il n'y aurait pas de logements pérennes. Personnellement, je pense qu'il faut des logements. Par conséquent, nous ne devons pas nous mettre dans un coin nous interdisant de ne plus construire un seul mètre carré de logements sur l'Île Seguin, alors que le PADD évoque une population stabilisée. Vous voyez ainsi le danger d'inscrire des choses trop précises dans ce plan et de contraindre ensuite le règlement et les opérations d'urbanisme elles-mêmes. Bref, je souhaite que cette précision soit apportée.

Enfin, je proposerai une dernière idée. Ce plan devrait contenir un paragraphe sur la circulation. De fait, serait-il possible d'avancer que nous envisageons certes de développer les zones à circulation limitée (partage de la voirie), mais que nous souhaiterions aussi renforcer les zones à vitesse limitée ? Personnellement, je proposerais de mettre toute la ville en zone 30. Pour autant, pourrions-nous d'ores et déjà afficher que nous voulons lutter contre l'augmentation de la vitesse, afin de permettre à la voirie de retrouver un aspect civilisé ? Certaines voitures roulent en effet à 100 ou 120 km/heure le soir, ce qui est extrêmement préoccupant dans cette «*ville de province près de Paris*» à laquelle nous sommes si attachés.

Voilà les quelques observations que je tenais à présenter, même s'il s'agit là d'un très bon document. Nous regrettons vraiment de ne pas avoir été associés plus tôt à son élaboration. Merci.

M. BAGUET : Merci Monsieur GABORIT. Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN : Merci Monsieur le Maire. Je vous remercie tous pour vos contributions. En ce qui concerne la forme et la méthode, ce PADD est effectivement le fruit d'un travail et d'une réflexion menés par le Maire et ses équipes. Il s'agit donc d'un document politique, non pas au sens propre du mot, mais dans le sens de la vie de la cité – nous sommes véritablement en train d'aménager la vie de la cité pour les prochaines années.

Ce document est-il trop détaillé ou pas suffisamment ? À ce propos, les textes récents ne nous permettent pas d'avoir énormément de recul sur ce qui a déjà été validé par les tribunaux ou par les préfetures. Nous sommes sur un terrain nouveau et nous avons du mal à respecter les équilibres entre le «*trop*» et le «*pas assez*», malgré la compétence de nos bureaux d'études et de nos services internes. Bref, il s'agit d'un véritable document politique, et nous revendiquons totalement cette appellation au sens noble du terme. De fait, il paraît tout à fait normal de retrouver le programme du Maire. Par exemple, l'accueil des familles figurait dans ce programme. C'est pour cette raison que nous avons créé des places en crèche dans des proportions jamais vues à Boulogne jusqu'à présent. Il s'agit également de construire pour accueillir ces familles, qui, à leur tour, pourront bénéficier de ces places en crèche. Ce plan est en quelque sorte un enchaînement de ce que Monsieur BAGUET avait décliné lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs, qui l'ont d'ailleurs brillamment élu.

J'aimerais relier la question de Monsieur GUIBERT à celle de Monsieur LAURENCIN, à propos des parkings et de la circulation automobile. La circulation automobile est l'enjeu de débats idéologiques et cette question revient sans cesse. Faut-il construire davantage de parkings ? Si nous en réalisons de nouveaux, nous savons qu'ils attireront les voitures. Si nous en faisons moins, nous risquons de congestionner le stationnement dans certains quartiers de la Ville. Pour autant, nous ne sommes pas en reste concernant la livraison de parkings, puisque 200 places seront prochainement livrées sous le terrain Le Gallo.

Inversement, lorsqu'il a fallu allonger la concession du gestionnaire du parking du Point-du-Jour il y a quelques années, pour lui permettre d'effectuer des améliorations et d'augmenter le nombre de places, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de demandes. En effet, après consultation, la population de ce quartier a très clairement répondu qu'elle n'avait pas de besoins en termes de parkings. Dans le même temps, nous savons aussi que le parking livré près du Parchamp n'a pas un taux d'occupation très élevé. Il est aussi difficile de trouver des opérateurs qui investissent sur 30 ans, sans leur garantir de recettes. Bref, même si tout cela paraît compliqué, nous n'avons pas de dogme à ce sujet.

En revanche, nous sommes opposés par principe à la piétonisation systématique de certains grands axes de la Ville. Encore une fois, la fermeture de certaines voies ne peut se faire sans être accompagnée d'un développement massif d'un service de transports en commun, ce que n'a d'ailleurs pas compris notre grande voisine Paris. Autrement dit, nous refusons d'interdire aux gens de circuler en voiture à Boulogne-Billancourt. Nous ne voulons pas empêcher un parent de déposer dans le même quart d'heure un de ses

Séance du 22 septembre 2016

enfants au poney-club, l'autre au dojo et le troisième à la patinoire, sans qu'il puisse traverser correctement la Ville un jour de pluie.

Je veux bien piétonner le boulevard Jean Jaurès un jour de pluie, mais aller sur des quais piétonnés à Paris un jour de pluie est triste à mourir. Pendant ce temps en plus, les voitures bouchonnent, klaxonnent et polluent juste au-dessus. Cela n'est pas forcément la bonne solution. Par contre, nous sommes favorables à la réalisation d'opérations de sensibilisation à la piétonisation des espaces partagés. Sachez par ailleurs que nous pourrions aussi limiter la circulation automobile si nous disposions demain de solutions et de budgets suffisants pour développer des transports en commun souples et rapides. Encore une fois, nous ne faisons pas la chasse aux automobilistes. Nous essayons simplement d'organiser un partage raisonné de l'espace public entre les piétons, les cyclistes et l'ensemble des modes de déplacement doux, avec les véhicules. Il est vrai que nous pouvons toujours améliorer les choses. Je rappelle à ce propos la mise en place de la vidéo-verbalisation, dispositif permettant de rendre la circulation beaucoup plus fluide. Quoi qu'il en soit, le débat reste ouvert sur cette question. Toutefois, nous ne fermerons pas définitivement le boulevard Jean Jaurès entre la place Marcel-Sembat et la Grand-Place à la circulation automobile. Cela serait totalement déraisonnable.

S'agissant des espaces verts, j'ai effectivement annoncé en commission que nous n'en créerions pas. Cependant, nous maintiendrons en zone N toutes celles qui existent déjà. Par ailleurs, certains espaces verts réservés n'ont pas encore été exploités. Je pense notamment à un terrain situé à l'angle de l'avenue Pierre Grenier et de la rue de Vanves classé en zone verte, qui pourrait être aménagé à l'avenir. D'autre part, nous sommes également contraints par la trame verte et bleue votée en Conseil communautaire. Or, ce document s'impose à nous et nous le respectons.

Enfin, nous disposons aussi d'espaces verts intérieurs protégés, qui souvent débordent sur la rue. Ces zones constituent de véritables poumons verts à la fois pour les riverains et les citoyens qui passent à proximité. Je cite toujours en exemple la rue Denfert-Rochereau, sur laquelle aucun arbre n'est planté. Pour autant, cette voie est extraordinairement verte, grâce aux nombreux espaces intérieurs, dont aucun n'est public d'ailleurs. Cela signifie que la minéralité des rues est subjective.

Néanmoins, nous nous attachons à maintenir à la fois les espaces verts intérieurs protégés et les zones naturelles, ainsi que les espaces verts existants, sans oublier que nous sommes entourés de nombreux parcs. Il suffit d'ailleurs de traverser la Seine pour se rendre au parc de Saint-Cloud

ou dans la forêt de Meudon ou de traverser la porte de Boulogne, pour aller au bois de Boulogne. Je rappelle également que nous avons obtenu un écolabel du fait que la ZAC du Trapèze comporte de nombreux espaces verts. Enfin, nous avons récemment ouvert la deuxième tranche du parc de Billancourt et il en reste encore une troisième à ouvrir. Nous offrirons alors un espace très généreux à l'ensemble des Bouloonnais qui viennent d'arriver dans ce quartier.

En ce qui concerne la densité et le risque d'avoir un règlement trop tolérant, j'ai justement dit le contraire tout à l'heure. Nous voulons contraindre la densification de la Ville. De plus, le PLU actuel reste relativement tolérant à cet égard. Certes, nous avons des problèmes de densification. Je pense notamment à certains cœurs d'îlot, dans lesquels j'ai été contraint de signer des permis de construire contre mon gré, car ils étaient constructibles. Je ne cherche pas à jeter l'opprobre sur les rédacteurs du PLU de 2004, car ce dernier a de nombreuses vertus. Pour autant, nous nous apercevons douze ans plus tard que la densification n'a plus lieu d'être à certains endroits. Autrement dit, nous voulons maîtriser cette densification.

En quelque sorte, et grâce à ce PADD, nous souhaitons nous interdire de construire et préserver des petits carrefours pour permettre une respiration de ciel bleu, tout en supportant des hauteurs d'immeubles raisonnables dans les rues adjacentes. Voilà l'esprit de ce projet et l'esprit que nous voulons mettre en œuvre. Certes, sa traduction est difficile. Toutefois, comme le disait Napoléon, «*une Constitution doit être courte et obscure*». Nous cherchons à faire court sans être obscur, tout en conservant une certaine liberté dans ce que nous réaliserons ultérieurement. De la même façon, nous souhaitons nous affranchir, autant que faire se peut, des contraintes imposées par les textes, et contre lesquelles nous sommes véritablement en lutte. Si demain la Préfecture nous reproche de ne pas autoriser une densification suffisamment élevée à Boulogne-Billancourt, nous reviendrons alors vers vous pour vous annoncer que le Préfet s'oppose à la densification de la Ville dans des proportions qui nous intéressent. Cela sera à notre corps défendant. Quoi qu'il en soit, notre seul objectif est de préserver la Ville et ses habitants ainsi que la vie agréable que nous connaissons.

Concernant la biodiversité, nous la préservons dans tous ses espaces et dans toutes ses formes. Parfois même, nous la préservons un peu trop. Je pense par exemple à l'invasion de moustiques sur la ZAC du Trapèze, dans laquelle nous ne souhaitons pas utiliser de pesticides. Il est vrai que les systèmes de récupération d'eau laissent énormément d'humidité. Néanmoins, la nature reprendra ses droits un jour ou l'autre et les chauves-souris des collines de Meudon viendront faire leur commerce dans cette ZAC. De leur côté, les insectes et les araignées joueront aussi leur rôle. Je vous

vois rire, mais il s'agit bien là d'éco-diversité. C'est ainsi que fonctionnent les quartiers verts. Il faut savoir ce que l'on veut. Soit on en rigole, soit on fait correctement les choses. Vous avez choisi de rigoler ; nous avons choisi de bien faire les choses.

Pour répondre à Madame SHAN enfin, le cabinet François Leclerc ne travaille plus avec la Ville et nous avons résilié ce marché de façon contractuelle. Nous travaillons désormais avec le bureau d'étude Citadia.

M. BAGUET : Il est vrai que nous avons lancé une révision du PLU en 2012. Toutefois, nous étions en pleines négociations du SDRIF à cette époque au sujet des accords entre le Gouvernement et la Région Île-de-France. Or, nous aurions dû valider la densification de la commune si nous nous étions lancés dans cette révision. C'est pour cette raison que nous avons arrêté la procédure à temps. Nous avons réellement l'impression que l'administration centrale cherche à tout prix à densifier nos zones d'habitations et d'emplois. Il faut donc trouver le bon équilibre. Je ne vous cache pas que l'exercice sera difficile, d'autant que le Préfet a exigé une plus grande densification dans une ville voisine et davantage de logements sociaux. Ces négociations ressembleront en quelque sorte à un petit bras de fer.

Certes, la ville se reconstruit naturellement sur elle-même et nous parlons alors de densification maîtrisée. Néanmoins, il faut aussi tenir compte des contraintes normatives, administratives et juridiques, auxquelles s'opposent des contraintes physiques. Il faut dire à toutes ces autorités qui créent des normes supplémentaires tous les jours que « nous ne pouvons pas faire ». Sachez que l'on demande au Maire du Perreux de raser des zones entières de pavillons pour construire des logements sociaux, ce que bien entendu il ne fera pas. Il n'est pas question d'exproprier des personnes qui habitent une commune depuis cinquante ans, même s'il existe des besoins en matière de logements sociaux. Bref, cet exercice nécessitera beaucoup de doigté. C'est pourquoi nous devons partager et échanger sur ces questions. Dès lors que ce document fixe les grands axes, il nous reste à le mettre en musique. Traduire une volonté municipale, tout en appliquant un règlement est une chose ardue. C'est aussi pour cette raison que nous sommes accompagnés par des cabinets spécialisés.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une étape supplémentaire franchie et il y en aura d'autres. Celle-ci s'inscrit dans un environnement de bouleversements institutionnels, d'autant que la loi NOTRe n'avait pas anticipé ces conséquences. Je rappelle que nous avons encore jusqu'en 2020 pour mettre au point un véritable PLUI correspondant à notre territoire. En attendant, chacune des huit communes a déjà du mal

à définir un PLU cohérent dans le respect des normes administratives.

J'ai également noté vos différentes propositions. Il est vrai que le sujet des parkings est une véritable question. Si nous réalisons trop de parkings publics à Boulogne-Billancourt, beaucoup viendront y stationner, pour prendre ensuite le métro, compte tenu de la fermeture des berges de Paris. La gare du Grand Paris Express est aussi un véritable souci, car d'un côté elle représente un réel avantage et de l'autre elle attirera de nombreuses personnes. Par ailleurs, j'ai découvert dans le dernier JDD que la Région envisageait de construire un grand téléphérique reliant le pont de Sèvres à Vélizy. Ce projet fait même partie des quatre dossiers les plus avancés. Pourquoi pas ? Je ne suis pas contre. Il faut en discuter. Si toutefois ce projet aboutissait, cela signifierait plus de voitures au pont de Sèvres. Nous devons donc anticiper cette question et la travailler tous ensemble, tant avec la Région qu'avec le Département, et les Préfets concernés.

Nous poursuivrons donc ce temps d'échange, car il nous reste encore plusieurs étapes à franchir avant de soumettre ce nouveau PLU au vote de notre assemblée.

Le Conseil municipal prend acte de ce projet.

4. SECTEUR THIERS- VAILLANT - GALLIENI - DETAILLE - CHEMIN VERT - MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET DE SURSIS À STATUER

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous proposons de mettre en place un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur Tiers, Vaillant, Gallieni, Detaille et Chemin-Vert, pour conserver la maîtrise de l'évolution et du devenir de ce quartier. Cette délibération nous permet à la fois de lancer une étude urbaine de réflexion et de nous opposer à des permis de construire qui viendraient contrevenir à une volonté politique d'urbanisation raisonnée de cette zone. Il s'agit d'un quartier découpé qu'il faut étudier avec finesse, car il comporte aussi bien des petites que des grandes habitations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. SECTEUR GLACIÈRES - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET DE SURSIS À STATUER

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, je rappelle que nous avons déjà mis en place un périmètre sur le secteur Billancourt-Glacières. Nous vous proposons de l'étendre afin d'étoffer nos réflexions, notamment sur le carrefour Point-du-Jour, Jean-Jaurès, Molière et rue d'Issy, puisque l'ensemble de cette zone est appelé à évoluer très prochainement. Cet outil juridique s'avère donc nécessaire pour faire évoluer ce quartier de manière raisonnée.

M. BAGUET : Merci. Je pense également à l'îlot Solferino, puisque le Diocèse de Nanterre nous propose d'acheter la propriété en question, ce qui nous permettrait d'avoir l'ensemble des points d'accès de ce lot.
Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. 6, PLACE BIR HAKEIM - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE EMPRISE POUR ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE - CLASSEMENT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'intégrer juridiquement dans le domaine public un espace de 30 mètres carrés, situé devant le dernier immeuble livré place Bir-Hakeim. Comme celui-ci se trouve déjà dans le domaine public de fait, nous régularisons cette acquisition à l'euro symbolique, qui deviendra donc propriété de la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - CESSION D'UN LOGEMENT SIS 102, RUE DU DÔME - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, nous vous proposons de vendre, par une cession de gré à gré, un tout petit logement situé 102, rue du Dôme à son occupant. Le bien a été estimé par les Domaines. Par ailleurs, comme celui-ci se trouve être en très mauvais état, nous avons consenti un prix inférieur dans la limite des 10 %. Il s'agit donc d'une opération intéressante, compte tenu du peu d'importance du bien.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette cession ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. ZAC SEGUIN - RIVES-DE-SEINE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DU JARDIN DE L'ÎLE SEGUIN - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LADITE CONVENTION

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure dans la communication relative à GPSO. Il s'agit de renouveler la convention de gestion tripartite du Jardin de l'Île Seguin entre la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement, la Ville et GPSO.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la possibilité de maintenir un point accessible vers le pont Seibert, pour faciliter l'accès au tramway T2 au-delà de 20 heures. Il est rappelé qu'à terme, la passerelle sera accessible 24 heures sur 24, ce qui résoudra ce problème. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PLACES DE PARKING AU PROFIT DE LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LADITE CONVENTION

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, la RATP a cédé des places de parking à l'école Saint-Alexandre, afin de permettre à cette dernière d'aménager une issue sur la rue du Château. De fait, la RATP nous demande de bien vouloir lui trouver des places en remplacement, pour faciliter le stationnement de certains de ses agents. Nous passons donc une convention avec elle pour lui louer quatre places de parking situées dans l'ensemble immobilier Escudier-Jaurès.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je pense que tous les parents d'élèves ainsi que la directrice et l'équipe éducative de cette école vont nous remercier de notre vote unanime. Madame LAVARDE-BOËDA pour la DM 1.

Mme LAVARDE-BOËDA : Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, je vous propose de présenter tout d'abord la délibération inscrite en n° 12 à l'ordre du jour, puisqu'elle fait partie intégrante de la DM 1.

M. BAGUET : Effectivement. Je vous en prie.

10. CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT-VILLE 2016-2018 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Ce contrat de développement est une manière de formaliser une partie du soutien que le Conseil départemental apporte à la Ville, puisque ce dernier nous aide déjà dans l'entretien des infrastructures routières, dans l'entretien des collèges, dans la rénovation du Jardin Albert Khan, ou encore dans l'investissement et dans le fonctionnement de la Seine Musicale.

Je rappelle que le Département signe ce type de contrat avec chacune des villes de son territoire. S'agissant de la section de fonctionnement, le contrat reprend l'historique des montants alloués aux associations subventionnées précédemment par le Département, qui seront désormais subventionnées par la Ville. Il s'agit là d'un gage de simplification, puisque les associations n'auront plus qu'un seul dossier à déposer auprès des services de la Ville, au lieu d'en remettre plusieurs (un à la mairie et un au département, voire plusieurs au Département en cas de réponse à plusieurs actions éligibles).

D'autre part, le contrat de développement reprend l'aide du Département dans le secteur de la Petite Enfance, pour une enveloppe de 1,3 million d'euros par an, le fonctionnement du service culturel, et notamment celui de la médiathèque, ainsi que le service du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) pour 435 000 euros par an, sur une période de trois ans (de 2016 à 2018).

Ce contrat couvre également un deuxième secteur, celui de l'investissement. A ce propos, l'aide du Département reste substantielle, puisqu'il s'engage sur deux projets principaux à hauteur de 7 millions d'euros. Le premier concerne le stade Le Gallo, pour lequel 5 millions d'euros sont attribués et le

second la rénovation de l'école Billancourt, pour 2 millions d'euros. En ce qui concerne la Ville, cette contractualisation constitue aussi un gage de stabilité et de visibilité au regard de notre programmation pluriannuelle d'investissements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la méthode consistant à contractualiser des opérations sur lesquelles il existe un accord entre le Département et la Ville. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Cet accord s'impose à tous, puisqu'il s'agit d'un choix du Département des Hauts-de-Seine. En effet, comme l'ensemble des communes, aussi bien de gauche que de droite, contractualisent, il n'y a aucune raison pour que nous ne participions pas à cette bonne distribution. Je rappelle que nous sommes la commune qui bénéficiera de l'un des plus gros contrats de développement de tout le département, avec une enveloppe de 12,4 millions d'euros. Ce montant est loin d'être négligeable, puisqu'il représente plus de 20 % de la totalité des impôts ménages des Boulonnais sur trois ans. J'espère d'ailleurs que le prochain contrat sera aussi élevé. Nous pouvons donc être fiers de cette contractualisation. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose de revenir à la DM 1, dont l'un des principaux montants concerne effectivement ce contrat de développement.

11. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2016 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES - REMISES GRACIEUSES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est avant tout un document technique, et concerne essentiellement le budget principal. S'agissant des budgets annexes, il s'agit uniquement d'inscrire des actions arrêtées à l'occasion du vote du compte administratif aux chapitres correspondants, à savoir l'affectation des résultats. Pour ce qui est du budget principal, le montant global des opérations s'élève à 17,4 millions d'euros. Cette somme reste relativement minime, comparée au budget total de la Ville, qui, je le rappelle, avoisine les 230 millions d'euros. Parmi ces 17,4 millions, 11,1 millions concernent l'affectation du résultat excédentaire de l'année 2015. Conformément à notre engagement, ce montant est affecté à la poursuite du désendettement de la Ville. Cette contribution est même supérieure au résultat de l'excédent reporté, puisqu'aussi bien la section de fonctionnement que la section d'investissement nous permettent d'abonder ce désendettement à hauteur de 1,5 million d'euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les grandes évolutions concernent :

- L'actualisation de la contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) pour 880 000 euros ;
- La diminution des recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 500 000 euros.

Ces deux mouvements sont loin d'être anodins, puisqu'ils font suite à la réception des notifications définitives, arrivées seulement au début de l'été. Ces notifications laissent d'ailleurs à penser qu'il est vraiment très difficile de voter des budgets au mois de décembre, c'est-à-dire plus de six mois après le début d'exécution budgétaire. S'agissant du FSRIF, il s'agit là d'une bonne nouvelle, car cela signifie que le « gâteau » a finalement mieux été réparti que ce que nous pouvions escompter. Cela veut aussi dire que la richesse moyenne de l'Île-de-France a augmenté de façon intéressante. En revanche, le mouvement observé pour la DGF se révèle plus inquiétant, puisqu'il est appelé à perdurer et que les ponctions devraient continuer dans les années à venir.

Toujours sur la section de fonctionnement, les frais financiers diminuent de 130 000 euros, compte tenu notamment de la renégociation de deux emprunts en début d'année. En contrepartie, le coût de gardiennage des locaux augmente de 300 000 euros, en raison de la stricte application du plan Vigipirate-Alerte attentat. Notons également une hausse des recettes tirées des prestations municipales de 300 000 euros ainsi que la contractualisation avec le Département, qui se traduit par 430 000 euros de recettes et 430 000 euros de dépenses. Je rappelle en effet que cet argent a été versé pour subventionner les associations, dont la liste figure dans le corps de la délibération.

Concernant la section d'investissement, les recettes augmentent de 1,3 million d'euros, notamment en raison de la profonde refonte de la taxe d'aménagement. Nous espérons d'ailleurs qu'un amendement sera voté dans le prochain projet de loi de finances, pour que cette taxe reste pour les villes et ne parte pas à la Métropole du Grand Paris (MGP). En ce qui concerne les crédits d'investissements enfin, l'enveloppe des crédits de paiement augmente de près de 850 000 euros, ce qui traduit bien la volonté de la Ville de poursuivre les investissements, et ce malgré un contexte économique difficile.

J'en ai terminé avec la décision modificative en tant que telle. Les autres points inscrits dans cette délibération concernent :

- Six remises gracieuses pour des familles en grande précarité ;
- La ventilation des attributions de subventions ;
- Le versement de deux subventions d'investissement pour des projets de rénovation de bâtiments bénéficiant de mission d'intérêt public (association de jeunesse, locaux servant à des associations œuvrant dans le domaine social) ;
- La ventilation de l'enveloppe de subvention pour le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- Une augmentation de l'enveloppe des admissions en non-valeur et des créances irrécouvrables ;
- Une provision pour dépréciation d'actifs circulants ;
- Une provision pour risques et charges.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* informe qu'il demandera un vote point par point de cette délibération. Dans l'hypothèse où cette disposition serait acceptée, il se prononcerait contre la décision modificative n° 1, mais voterait en faveur des autres points inscrits.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* ayant émis un vote défavorable sur le budget, il émettra aussi un vote défavorable sur le point n° 1 et votera favorablement les autres points.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote global ou un vote chapitre par chapitre pour la DM 1 ? (Le Conseil municipal accepte le vote global).

La délibération n° 11 est votée par article :

L'article 1 est adopté à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont adoptés à l'unanimité.

12. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET IMPUTATION DES BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme je viens de l'exposer, il semble impossible de procéder à un vote du budget au mois de décembre, compte tenu du contexte incertain pour les collectivités. Néanmoins, et afin que la mairie continue de fonctionner jusqu'au vote du prochain exercice, il convient d'autoriser le Maire à pouvoir engager les dépenses selon les mêmes modalités que les années précédentes. Il s'agit donc de reconduire ce qui a été voté en 2016, à concurrence d'un trimestre pour l'année 2017 en fonctionnement, et à concurrence des crédits ouverts au titre des AP/CP en matière d'investissements. Par ailleurs, il convient aussi de voter la liste des biens d'une valeur inférieure à 500 euros que nous imputons sur la section d'investissement, comme nous le faisons chaque année.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* est réservé car il souhaiterait que le budget soit adopté avant la fin de l'année civile. Il lui est répondu que cela n'est pas envisageable compte tenu des aléas pour les finances communales liés à l'adoption de la loi de finances, qui est définitivement votée à la fin décembre de chaque année. Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne s'abstenant.

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS - AIDE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES - ESPACE SANTÉ JEUNES - TERMINAUX DE VERBALISATION - ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter les cinq demandes de subventions suivantes :

- le financement par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de l'appel à projets *100 quartiers innovants et écologiques* ;
- des subventions dans le domaine de l'action sociale et de la santé pour l'Espace santé jeunes et l'aide sociale au logement ;
- une subvention pour les terminaux de verbalisation auprès de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) ;
- une subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour la formation à la Sécurité routière dans les écoles
- des financements sur le projet du Foyer de l'Olivier.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. AVENANT À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PASSÉE AVEC IDEX POUR LE RÉSEAU CHAUD/FROID - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE À LA RUE TRAVERSIÈRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

La délégation de service public (DSP) passée avec IDEX prévoit un périmètre consigné dès le départ dans le contrat, et plus précisément celui de la ZAC Seguin-Rives de Seine et le quartier Silly-Gallieni. Il convient effectivement de passer un avenant, dès lors qu'un nouvel immeuble demande – auprès d>IDEX, ou auprès de la Ville –, de bénéficier de ce réseau

de chaleur performant sur le plan environnemental, puisque le périmètre fixé dans le contrat initial est modifié. Aussi, comme l'immeuble situé 8 bis rue Traversière a demandé d'être raccordé à ce réseau de chaleur, il vous est proposé d'agréer cette demande et donc de modifier le contrat initial par avenant pour autoriser l'inclusion de ce bâtiment à ce réseau.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. TAXE DE SÉJOUR - FIXATION DES TARIFS POUR LES LOGEMENTS INSCRITS SUR UNE PLATEFORME COMMUNAUTAIRE DE LOCATION EN LIGNE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Compte tenu du développement des logements partagés, de plus en plus d'appartements de la ville peuvent être occupés de manière temporaire en étant loués par les plateformes numériques. Je rappelle que ce type de réseau compte aujourd'hui treize plateformes différentes. Aussi, à l'image de ce que la ville de Paris a déjà mis en place, Boulogne-Billancourt propose de s'inscrire dans cette démarche de collecte de la taxe de séjour par ces plateformes numériques, puis de reversement. Il convient par conséquent de modifier la délibération tarifaire, de sorte à prévoir une case spécifique dédiée à ce type de logements temporaires. Je précise que cette délibération ne pouvait pas attendre le mois de décembre, puisque ce tarif doit être délibéré avant la fin du mois d'octobre pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

pas). Cette délibération me paraît être juste vis-à-vis des hôteliers. Nous avons d'ailleurs largement débattu de ce sujet lors du Conseil d'administration de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt et avec les représentants des hôteliers. En effet, il n'y a pas de raison que des propriétaires privés, qui s'affranchissent des règles de sécurité et de mise aux normes de leur logement en termes d'accès aux personnes handicapées, soit exonérés. De plus, les hôteliers payent déjà de très lourds impôts. Il paraît donc normal que tout le monde contribue au paiement de cette taxe. Je pense que notre décision sera très bien perçue pas les hôteliers. C'est en tout cas ce que j'ai ressenti lors de l'inauguration de la rénovation de l'hôtel Mercure, qui s'appelle dorénavant l'hôtel Boulogne-Paris-Porte de Saint-Cloud. J'ai effectivement fait remarquer au groupe Accor qu'il ne fallait pas avoir honte de dire que cet hôtel était situé à Boulogne-Billancourt. À ce propos d'ailleurs, je précise que les hôtels fonctionnent très bien sur l'ensemble de la Ville. Nous devons poursuivre dans ce sens. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF - AUTORISATION DONNER AU MAIRE DE SIGNER

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il ne vous aura pas échappé que les marchés du gaz et de l'électricité se sont ouverts progressivement à la concurrence et que la dernière étape de cette ouverture concernera les particuliers. Aussi, comme la Ville l'a déjà fait pour l'électricité, nous vous proposons d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIGEIF pour l'alimentation en gaz des différents bâtiments de la Ville. La participation aux frais de fonctionnement de ce groupement reste tout à fait modique au regard de toutes les contraintes que ce type de chantier nous retire. Je pense par exemple à l'organisation de commissions d'appels d'offres ou encore à l'organisation d'une mise en concurrence. Je vous invite donc à nous donner le droit de contractualiser avec le SIGEIF.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération comporte huit points.

Le premier concerne comme d'habitude l'actualisation du tableau des effectifs, qui concerne 50 postes budgétaires.

Le deuxième porte sur le renouvellement du contrat d'un agent au sein de la direction des Finances. Il vous est également proposé d'autoriser le Maire à procéder au recrutement direct sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

S'agissant du point n° 3, il s'agit de la mise à disposition par la Ville d'un agent auprès du Comité des œuvres sociales à hauteur de 100 % de son temps.

Le point n° 4 concerne quant à lui les indemnités de fonction du Maire. Ce dernier étant Vice-président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) depuis le 18 mars 2016, il peut en effet percevoir des indemnités à ce titre. Le montant versé étant plafonné, il appartient désormais au SEDIF de prendre en charge ces indemnités, à la place de la Ville.

Le point n° 5 est une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

Le point n° 6 est très important pour nos agents municipaux puisqu'il concerne la participation par la Ville au financement de la protection complémentaire au titre de la prévoyance. Comme vous le savez, nous avons déjà mis en place une participation financière pour le risque santé en 2013. Nous vous proposons aujourd'hui d'en faire autant pour la prévoyance, c'est-à-dire le maintien du salaire en cas d'arrêt de longue durée. Nous avons retenu la même procédure que pour le risque santé, à savoir la labellisation. Ce principe permet à l'agent de choisir librement sa mutuelle. Le montant de la part prise en charge par la Ville sera compris entre 6,10 euros et 12,20 euros en fonction du salaire perçu par l'agent, les salaires les plus modestes percevant la participation la plus élevée. Je rappelle que chaque agent est libre de choisir sa propre mutuelle ainsi que le montant de prévoyance qu'il souhaite verser. Enfin, il peut aussi souscrire un contrat plus important selon sa situation et ses besoins. J'ajoute qu'il s'agit là d'une véritable avancée sociale pour nos agents municipaux.

Le point n° 7 porte sur l'adhésion de la collectivité au régime d'assurance chômage pour les agents non fonctionnaires, pour lesquels la Ville assure aujourd'hui la charge financière et la gestion administrative en auto-assurance. Or, ce système s'avère peu satisfaisant, tant pour la Ville que pour les agents, ces derniers ayant deux interlocuteurs ; la Ville et Pôle emploi.

En effet, ce doublon donne souvent lieu à des retards ou à des erreurs dans le traitement des dossiers. La proposition d'adhésion à ce régime d'assurance chômage, qui sera géré par l'URSSAF, a été présentée lors du Comité technique du 8 septembre dernier et a été approuvée à l'unanimité.

Enfin, le dernier point vous propose d'autoriser le Maire à demander une subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL, dans le cadre de la refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels, cette subvention pouvant s'élever à 48 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* soulève le fait que la modification du régime des indemnités ne doit pas impacter les indemnités versées aux groupes de l'Opposition. Il lui est répondu que la modification proposée est marginale. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Effectivement, ces indemnités ne risquent pas de modifier énormément les dotations accordées aux groupes. Néanmoins, par principe et comme nous consacrons beaucoup de temps à la Ville, il est bon que d'autres institutions payent aussi à la place des contribuables bouloonnais. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. PLAN NUMÉRIQUE NATIONAL POUR L'ÉDUCATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE »

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, pour favoriser le développement du numérique dans les pratiques éducatives, la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) de Versailles a proposé à la Ville de participer au Plan numérique national pour l'éducation.

Ce partenariat, intitulé *Collèges numériques et innovation pédagogique*, est destiné à doter en classes mobiles et tablettes les écoles rattachées aux collèges sélectionnés pour le Plan susmentionné.

Quatre écoles élémentaires relevant de ces trois collèges bénéficieront d'équipements collectifs type « classe mobile », acquis par la Ville pour un montant maximum de 150 000 euros, déclenchant une participation de l'Académie de Versailles pour un montant maximum de 50 000 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le fait que seuls trois des quatre collèges de la commune aient été déclarés éligibles au plan numérique proposé. En effet, le collègue Jean Renoir ne fait pas partie des établissements concernés par la convention présentée. Il est répondu que les collèges devaient impérativement se porter candidats en amont, ce qui n'a pas été le cas de Jean Renoir. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a émis la même remarque qu'en commission des affaires générales. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Il est vrai que le collègue Jean Renoir a changé de principal. J'avais même écrit au Directeur académique pour dire que Monsieur AUTRET occupait uniquement la fonction d'intérimaire, le principal titulaire étant en arrêt longue maladie. Or, comme Monsieur AUTRET a été muté à Clichy, l'administration de ce collègue n'a pas pu concourir à ce plan. Il s'agit donc d'un mauvais concours de circonstances et non d'une mauvaise volonté. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU MÉDAILLÉS À L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE RIO DE JANEIRO 2016

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération vous propose d'attribuer une prime de 5 000 euros à chacun de nos deux athlètes ayant obtenu une médaille de bronze aux derniers Jeux olympiques et paralympiques, à savoir Cyril MARET et Stéphane TARDIEU. Je précise que ces deux sportifs ne sont pas des mercenaires et qu'ils sont véritablement ancrés

dans la vie du club. En effet, non seulement ils s'entraînent avec les jeunes, mais ils n'hésitent pas à citer la Ville dans leur interviews, pour signaler qu'elle les a aidés à atteindre cette performance. J'ajoute par ailleurs que l'ACBB totalise 31 médailles olympiques, ce qui conforte ainsi sa première place de club omnisport de France. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DE LA COLLECTE 2017

M. Michel AMAR, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, chaque année, la Ville recense la population bouloonnaise sous l'autorité de l'Insee, sur la base d'un échantillon tiré au sort de 8 % des adresses de la commune, soit environ 5 000 logements. Elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat. Pour information, elle s'est élevée à 25 309 euros en 2016.

En 2017, le recensement de la population se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 25 février.

Pour le réaliser, la Ville privilégie le recrutement d'agents communaux. L'équipe communale comprend généralement trente agents recenseurs qui reçoivent une formation.

Nous proposons de les rémunérer selon un barème lié à leur taux d'avancement de 650 euros jusqu'à 1 650 euros bruts, s'ils réalisent plus de 80 % de leurs objectifs de recensement. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis

favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE SITUÉ SUR L'ÎLOT B5 DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'attribuer à la société *Les petits chaperons rouges* une délégation de service public, pour une durée de cinq ans, pour la nouvelle crèche qui ouvrira ses portes en janvier 2017, et situé entre la rue Marcel Bontemps et la traverse Jules Guesde.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. DÉNOMINATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE PRÉVUES SUR L'ÎLOT A4 ET SUR L'ÎLOT B5 DU QUARTIER RIVES-DE-SEINE, ET À L'ANGLE DES RUES GALLIENI ET BELLEVUE

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'approuver la dénomination de :

• Deux équipements situés sur la ZAC Seguin-Rives-de-Seine :

Séance du 22 septembre 2016

- Un premier équipement de 60 places, situé 67 rue Yves Kermen, qui a ouvert le 5 septembre 2016 ; et que nous proposons d'appeler *Crèche Yves-Kermen*

- Un deuxième équipement de 60 et 20 places (crèche et multi-accueil), à l'angle de la traverse Jules-Guesde et de la rue Marcel-Bontemps, avec une ouverture prévue début janvier 2017 ; que nous proposons de nommer *Crèche et Multi-accueil Marcel-Bontemps*

• Un équipement de 60 places situé à l'angle de la rue Bellevue et de la rue Gallieni, dont la livraison est prévue en 2019, et que nous proposons d'appeler *Crèche Gallieni-Bellevue*.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - ÎLOT Y NORD - ACQUISITION EN USUFRUIT LOCATIF DE 30 LOGEMENTS ULS PAR LA SA D'HLM VILOGIA - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RÉSERVATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Claire de THEZY, Conseiller municipal, rapporteur
Mes chers collègues, la SA d'HLM VILOGIA va acquérir en usufruit locatif 30 logements ULS sur l'îlot Y Nord de la ZAC Seguin – Rives-de-Seine.

Cette opération comprendra un logement de type T1, sept logements de type T2, dix-sept logements de type T3 et cinq logements de type T4, chaque logement comprenant une place de parking en sous-sol. Le bailleur va mobiliser deux emprunts auprès d'Arkéa banque entreprises et institutionnels, pour un montant total de 3 044 320 euros.

La SA d'HLM VILOGIA sollicite de la part de la Ville la garantie de ces emprunts à hauteur de 100 %. En contrepartie de ces garanties, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur six logements : trois T3 et trois T4, soit 20 % du programme.

Le détail de cette opération est présenté dans vos dossiers. Par conséquent, il vous est proposé d'accorder la garantie de

la Ville à hauteur de 100 % du montant des prêts contractés par la société VILOGIA, au titre de l'opération susmentionnée, et d'autoriser le Maire à signer les conventions de garanties et de réservation. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. COURS DE THÉÂTRE DISPENSÉS PAR L'ASSOCIATION THÉÂTRE DE LA CLARTÉ AUX ENFANTS DES ALSH MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, l'association Théâtre de la Clarté met en place des actions de sensibilisation des jeunes au spectacle vivant et accueille de nombreux centres de loisirs parmi son public.

Cette délibération vous propose d'autoriser le Maire à conventionner, pour que les centres de loisirs bénéficient de deux à quatre séances par semaine d'initiation au spectacle vivant, durant les périodes de congés scolaires.

Les durées seront proportionnelles à l'âge des enfants. Elles s'étaleront de 30 minutes pour les petites sections de maternelle à une heure trente pour les CM2. Cette opération permettra aux enfants d'avoir une activité menée par des professionnels, et ce à titre gratuit. Elle permettra aussi de multiplier les activités que nous proposons dans les centres de loisirs durant les congés scolaires. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AVEC LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, depuis la convention du 19 juillet 2010, le CCAS a entrepris la mutualisation avec la Ville de la plupart des fonctions supports. Cette délibération s'inscrit donc dans la continuité et suit les préconisations de l'audit organisationnel et financier réalisé à la fin de l'année 2015. Le CCAS pourra ainsi, tout en bénéficiant de l'expertise technique des services municipaux, se concentrer sur ses missions en matière d'aide sociale.

Afin de respecter la transparence des comptes publics, il convient de valoriser cette convention, qui donnera ainsi lieu à une facturation annuelle de la Ville au CCAS. Le principe général est celui d'un remboursement des charges directes et d'une évaluation pour chaque Direction des charges indirectes.

Ces dispositifs permettront le respect de l'autonomie du CCAS, la transparence financière ainsi que la correcte appréhension de la totalité de l'aide apportée par la Ville et l'efficacité de gestion. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Le groupe *La Ville Citoyenne* comprend qu'une démarche de mutualisation visant à optimiser le fonctionnement et la gestion administrative du CCAS puisse être entreprise, mais craint à terme qu'elle ne conduise à une disparition de cette structure. En raison de cette forte inquiétude de la part du groupe, ce dernier se prononce donc contre ce projet de délibération. Il a été répondu en séance que cette crainte s'avérait totalement infondée et qu'à l'issue d'un audit conduit sur le fonctionnement du CCAS, il s'agissait bien au contraire d'optimiser son fonctionnement, en recentrant ses interventions sur ses missions de base. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que cette solution ne préserve pas l'autonomie d'un établissement public désigné par la loi dans toutes les communes. Il regrette cette municipalisation de l'activité du CCAS, sous l'autorité de la direction de l'Action sociale. Il lui est répondu que la Ville n'interviendra nullement à l'égard des usagers du CCAS, qui demeureront en relation avec ce dernier, et que cet établissement conservera naturellement les attributions qui lui sont dévolues. L'objectif de cette délibération consiste uniquement à simplifier et à rationaliser les tâches administratives, ce qui permettra ainsi de mobiliser du personnel du CCAS pour remplir ces tâches, qui peuvent être accomplies par du personnel communal rompu à ces missions. Le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Qui demande la parole ? Mme JAILLARD.

Mme JAILLARD : J'aimerais faire part d'un changement de position de notre groupe à 180 degrés. Je pense effectivement qu'il y avait une incompréhension. Nous sommes bien évidemment favorables à la mutualisation dans une logique de recherche d'économies d'échelles, et nous y sommes très sensibles. Par ailleurs, nous avons également assisté à une présentation de l'audit réalisé en interne par les services de la commune lors du Conseil d'administration du CCAS. Celle-ci nous avait permis de voir qu'il existait des incohérences en termes d'analyse des processus entre le Centre et la Ville, notamment en matière d'interopérabilité des moyens informatiques. Nous allons donc voter pour cette délibération, d'autant que nous souhaitons que le CCAS puisse consacrer davantage de temps et d'énergie au développement de services auprès de nouveaux publics. Encore une fois, nous sommes désolés de ce cafouillage en commission.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE GROUPEMENT DE PRÉVENTION RETRAITE ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PRÉVENTION AUX BÉNÉFICIAIRES DES RETRAITÉS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, dans le cadre de la dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation

Mondiale de la Santé, les pouvoirs publics nationaux et les acteurs institutionnels ont décidé de s'organiser afin de continuer à faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population.

C'est pour répondre à cet enjeu que le groupement Prévention Retraite Île-de-France (PRIF) a été créé en 2011. Il a pour mission de créer, coordonner, développer et financer des actions de prévention primaire à l'égard des personnes retraitées d'Île-de-France.

Le PRIF est le fruit de l'association des trois caisses de retraite majeures du régime de sécurité sociale :

La Caisse nationale d'assurance vieillesse en Île-de-France (CNAV) ; La Mutualité sociale agricole Île-de-France (MSA) ; et les caisses franciliennes du Régime social des indépendants (RSI).

Conscients de l'enjeu sociétal que représente le bien vieillir, et dans la lignée de la récente loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Boulogne-Billancourt ont décidé de s'associer avec le PRIF en vue de la mise en place d'ateliers de prévention.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme chaque année à cette même époque, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Ville et le CCAS. Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'action sociale et d'insertion, à destination des publics les plus fragiles. Ce dispositif participe à la mise en œuvre du droit au logement. Il accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement à toute personne ou famille en difficulté et résidant ou emménageant dans les Hauts-de-Seine.

Depuis cette année, la gestion du FSL a été internalisée. Elle était auparavant assurée par le CCAS. La participation de la Ville est calculée sur la base d'un montant par habitant, qui s'élève cette année à 17 880,19 euros. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALENTIN-HAÛY - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, en avril 2016, la ville de Boulogne-Billancourt, via son réseau des bibliothèques a répondu à une consultation initiée par l'Association Valentin Haüy (AVH) visant à promouvoir l'accès à la lecture pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Cette opération, portée par l'AVH et soutenue par le ministère de la Culture et de la communication, a été dénommée *Daisy*

dans vos bibliothèques, en référence au format Daisy, un format de lecture numérique adapté aux personnes aveugles et malvoyantes.

Concrètement, cette convention engage donc l'AVH et la Ville. Cette dernière recevra deux lecteurs Daisy, petit boîtier carré permettant de lire des romans en format numérique de manière tout à fait autonome pour les personnes déficientes visuelles. Ces boîtiers sont accompagnés d'un catalogue de 200 ouvrages. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. PRIX INITIATIVE HANDICAP - ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS AYANT VALEUR D'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE HANDICAP

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, le jury du *Prix Initiative Handicap*, qui s'est réuni le 12 septembre dernier, a analysé les candidatures sur la base des critères suivants :

- Candidats résidant sur la commune de Boulogne-Billancourt ;
- Projet ayant une valeur d'exemplarité en matière de handicap ;
- Projet viable sur les plans de la sécurité et du financement ;
- Montage financier des projets incluant un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées pour récolter des fonds durant l'année passée.

Après examen, un seul projet a été retenu parmi trois dossiers. Il s'agit du projet Walo, robot permettant la télé-transportation virtuelle de personnes en situation de handicap lourd. Les personnes ayant des difficultés à se mouvoir peuvent ainsi se déplacer, assister à des événements familiaux ou accéder à des lieux inaccessibles à l'aide de lunettes 3D. Ce projet, qui reste encore en phase de prototype expérimental, est porté par des jeunes Boulonnais. Nous souhaitons donc encourager

cette initiative d'avenir par ce prix et en aidant financièrement ce projet à hauteur de 1 500 euros. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Mes chers collègues, je vous propose maintenant de passer aux questions orales. La première est posée par Madame JAILLARD.

QUESTIONS ORALES

Question orale de Madame Chloé JAILLARD, Conseillère municipale du Groupe La Ville Citoyenne

Monsieur le Maire,

En raison des travaux d'extension et de réhabilitation de la halte-garderie du Parchamp, les bains-douches municipaux, situés en dessous, ont été fermés. Au regard de l'importance de l'accès à des moyens d'hygiène en termes de dignité humaine, pouvez-vous indiquer à quelle date les bains-douches municipaux rouvriront ?

Il est à souligner, en termes de contexte national sur cette question, qu'une proposition de loi à l'initiative du Député Lesage sur le droit à l'eau, prévoyant, entre autres mesures, l'obligation d'ouverture de douches municipales gratuites pour les communes de plus de 15 000 habitants a été voté en juin dernier à l'Assemblée nationale. Elle est actuellement en cours d'étude au Sénat.

Réponse de Madame BELLARD à la question orale de Madame JAILLARD

Ma chère collègue,

Les bains-douches municipaux, dont l'entretien annuel représentait un coût de l'ordre de 30 000 euros, ne répondaient plus aux normes réglementaires d'accès au public. Ils étaient situés en sous-sol, et il s'est malheureusement avéré impossible de les rendre accessibles, sauf à entreprendre des travaux totalement disproportionnés avec notamment l'installation d'un ascenseur.

La Ville a donc été contrainte de prendre une mesure de fermeture des bains-douches qui a été notifiée au titulaire du marché le 19 avril 2016.

Cette décision est donc intervenue avant l'adoption par les députés, le 14 juin 2016, de la loi sur le droit à l'eau et à l'assainissement, qui impose effectivement aux communes d'installer des toilettes publiques gratuites, mais aussi des douches.

Ces dispositions devront être prises dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la loi.

Une réflexion va par ailleurs être engagée en concertation avec l'ensemble des communes de GPSO. En effet, du fait de la Loi NOTRe, GPSO est désormais compétent dans le domaine social et cette question a été intégrée à l'étude sur la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Question orale de Madame Judith SHAN, Conseillère municipale du Groupe La Ville Citoyenne

Monsieur le Maire,

La dalle piétonne du Pont-de-Sèvres est accessible aux véhicules de livraison ou en cas d'urgence (pompiers, SAMU...) depuis des années par la rue du Vieux-Pont et le prolongement du passage Aquitaine.

Ce passage est contrôlé par une barrière automatique, dont le filtre n'est d'ailleurs pas d'une efficacité totale. Cette barrière permet toutefois de dissuader le tout-venant d'emprunter ce passage.

Depuis la réalisation de la passerelle Constant-Lemaître, et surtout depuis le mauvais signal qu'a donné l'inauguration des tours Citylight en terme d'accessibilité de la dalle aux véhicules à moteur avec une circulation ce jour-là digne de nos axes les plus empruntés, le forum-bas s'est transformé

en véritable zone de circulation automobile.

Il n'est pas rare d'avoir une vingtaine de véhicules sur la dalle du forum bas dans l'après-midi, dont des quads s'exerçant à faire des roues-arrières, dans l'optique, j'imagine, d'étonner les enfants des écoles maternelles à leur sortie de classe.

Les nuits favorisent le stationnement de quatre à cinq véhicules en moyenne, hors heures de livraison des commerces. Je suis moi-même allée observer les passages sur la passerelle Constant Lemaître : les deux véhicules que j'ai interrogés récemment, qui empruntaient ce chemin à quelques minutes d'intervalle, m'ont dit pour l'un « *aller chercher sa belle-sœur qui avait des bagages* » et pour l'autre « *qu'il n'y passait que lorsqu'il partait en week-end* ». L'état de la passerelle témoigne d'ailleurs de ces passages abusifs.

Pourriez-vous donc nous préciser qui peut emprunter cette passerelle, quand, pour aller où et comment cet accès est contrôlé ? Il en va de la sécurité et de la tranquillité des habitants du quartier et de tous ceux qui traversent quotidiennement ce lieu.

Réponse de Madame GODIN à la question orale de Madame SHAN

Ma chère collègue,

Je vous remercie de votre attention sur ce sujet. Tout comme vous, nous déplorons les intrusions récurrentes de véhicules à moteur sur la dalle du quartier du Pont-de-Sèvres, qu'il s'agisse d'automobiles, de scooters, de quads ou d'autres engins motorisés.

Monsieur le Maire lui-même, le samedi 9 avril dernier, à l'occasion de la fête des 40 ans du Pont-de-Sèvres a été amené à interpeller un individu faisant usage de son véhicule. Il a saisi le Commissaire pour que des investigations complémentaires soient menées afin de déposer plainte.

Certains véhicules sont effectivement autorisés à circuler sur la dalle, tels que les ambulances, ou les véhicules du service d'entretien et de maintenance par exemple. En revanche, les véhicules de particuliers, qui, par convenance personnelle, se permettent de circuler sans raison légitime n'y sont pas autorisés.

Nous sommes malheureusement confrontés une fois de plus à l'incivilité de certains concitoyens qui ne respectent pas les règles.

En effet, lors de l'ouverture de la passerelle Constant-Lemaître l'interdiction de circuler avait été clairement matérialisée par

un panneau d'interdiction de circuler, tandis que des potelets amovibles avaient été installés. Tous ces éléments ont été dégradés.

Il faut donc réétudier la question en mettant autour de la table tous les interlocuteurs concernés, afin de trouver des solutions pérennes impliquant chacun : la Ville, la SPL, GPSO, mais aussi l'ASL de la tête du Pont-de-Sèvres, les associations de riverains ou encore les commerçants. Vous pouvez compter sur notre détermination à trouver une solution pérenne, dont je vous informerai bien sûr.

M. BAGUET : Effectivement, il s'agit là d'un véritable souci. J'ai moi-même eu l'occasion de le constater lors de l'inauguration du pont de Sèvres, avec un automobiliste qui faisait l'aller-retour sur cette dalle. Je me suis mis devant la voiture en lui demandant ce qu'il faisait ici. Je lui ai signalé que j'étais le Maire de la ville et qu'il était en infraction. J'espère bien que nous allons pouvoir arrêter cet individu, de manière à ce que tout le monde le sache car cette situation n'est pas acceptable.

Je précise que ce problème n'est pas lié à l'ouverture de la passerelle pour l'inauguration des Tours Citylight. Certes, je conçois que nous n'avons pas donné l'exemple. Ceci dit, je ne savais pas que la passerelle serait ouverte pour cet événement, dont la nature était tout de même exceptionnelle. En effet, ces 88 000 mètres carrés de bureaux sont magnifiques, surtout en arrivant le soir de la RN 118. Ce bâtiment change véritablement l'allure de l'entrée du pont de Sèvres. Quoi qu'il en soit, nous devons prendre des mesures énergiques car il est inacceptable que des personnes utilisent cet espace pour y faire n'importe quoi.

J'en termine avec le marché d'assistance à la définition et à la communication du projet de fusion avec la ville d'Issy-les-Moulineaux car vous avez été nombreux à en parler. Sur le plan juridique, nous ne pouvions pas passer de marché en groupement de commande. De fait, les deux villes ont chacune passé des marchés, qu'elles ont cependant élaborés ensemble. Concrètement, tout ce qu'une commune sera amenée à réaliser pourra automatiquement être utilisé sans cession de droits par l'autre commune, et inversement. Il s'agit là d'un marché relativement intelligent. L'un a été conclu par la SEM Issy Média, et l'autre par notre Ville. Le montant maximum était de 300 000 euros pour Boulogne-Billancourt et de 200 000 euros pour Issy-les-Moulineaux. Les candidats ont proposé des offres à 245 000 euros, c'est-à-dire en-dessous du montant maximum. A titre de comparaison, nous avons dépensé 226 000 euros pour organiser la votation de l'Île Seguin. Ces sommes sont donc tout à fait raisonnables pour des marchés de cette importance. Plus précisément, le document stipule que : *«les marchés prévoient expressément*

la possibilité d'étendre les droits d'exploitation des prestations au bénéfice de l'autre ville sans surcoût». J'ajoute que la ville d'Annecy a aussi passé un marché de communication, lorsque celle-ci a fusionné avec cinq de ses villes voisines. Il en fut de même pour la ville de Cherbourg. Notre démarche est donc parfaitement cohérente.

Nous travaillons actuellement avec les équipes municipales et les administrations respectives, pour lancer un plan de concertation entre les élus, les associations et les services. Toute cette procédure va se mettre en place tranquillement. Je rappelle également que la condition de la fusion repose sur un geste du Gouvernement et de la loi de finances de l'automne prochain. Nous demandons que l'État s'engage à ne pas augmenter les prélèvements de nos deux communes. Comme l'expliquait Madame LAVARDE-BOËDA, nous recevons des notifications au mois de juillet, pour des budgets votés au mois d'avril, qui ne tiennent absolument pas compte des situations des villes. Je précise que nous sommes passés de 128 000 millions d'euros de prélèvements à Boulogne-Billancourt, puis à 134, et aujourd'hui à 140. Il faut que cela cesse. Nous ne demandons pas d'être exonérés des 140 millions. Nous voulons simplement que les prélèvements soient gelés pendant quelques années, le temps que la fusion se mette en place. Nous verrons bien après. Cette demande n'est donc pas du tout excessive. Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : S'agissant du marché, nous ne sommes pas choqués que la Ville ait recours à des prestataires pour la communication sur ce projet. Comme nous en avons débattu lors du Conseil municipal extraordinaire du mois de juillet, nous regrettons que vous consacriez autant d'argent pour faire moins bien que ce que vous auriez pu faire en consultant directement les Boulonnais. De plus, comme vous venez de le rappeler, ce projet de fusion repose sur une condition qui n'est pas encore acquise. De fait, nous craignons que la Ville se lance dans des dépenses de communication qui pourraient s'avérer inutiles.

D'autre part, à quelle date et sous quelles modalités allez-vous organiser les groupes de travail ? De la même façon, dans quelle mesure les groupes d'opposition pourront-ils y être associés ? En effet, même si nous avons voté contre à l'occasion du Conseil municipal extraordinaire, nous avons cependant demandé à participer à la compréhension des missions et des moyens humains qui seront nécessaires à l'avenir. Aussi, pouvez-vous nous expliquer de quelle manière ce travail de concertation sera-t-il mené avec les élus ?

M. BAGUET : Vous êtes extraordinaires. Si nous n'organisons pas la concertation dans la transparence, que ne diriez-vous pas ?! Nous faisons justement appel à des professionnels pour réaliser cette communication dans la plus grande

Séance du 22 septembre 2016

transparence possible. Or, vous dites que nous dépensons de l'argent pour consulter les Boulonnais et organiser cette concertation. Franchement, il suffit de prendre une décision dans un sens pour vous opposer dans l'autre. Cela est tout de même fabuleux.

Nous allons discuter et échanger. Comme vous pouvez l'imaginer, il s'agit là d'un travail important. Par conséquent, il ne peut être fait en interne. Je rappelle que nous avons supprimé sept emplois au service Communication de la Ville. Je ne peux donc pas demander à ce service d'organiser la communication d'un débat aussi important, qui touchera autant de personnes. Voilà pourquoi nous faisons appel à des professionnels. Je ne sais plus quoi faire avec vous. Pour l'heure, nous attendons les résultats de la commission d'appel d'offres. Dès lors, le prestataire retenu se mettra tout de suite au travail. Encore une fois, il n'y a aucune précipitation ni aucune urgence. Je rappelle que nous avons parlé d'une fusion possible au 1^{er} janvier 2018. Nous avons donc encore un peu de temps.

La seule chose que je sais, c'est que nous sommes aujourd'hui dans un flou institutionnel considérable. J'ai d'ailleurs participé à la réunion des douze présidents de territoires de la MGP et aucun d'eux ne sait où il en est. Ils n'arrivent pas à définir l'intérêt métropolitain. En attendant, la machine est en route et nous devons nous organiser face à ce tourbillon financier et institutionnel. Voilà pourquoi la fusion constitue une des pistes possibles d'organisation. Je n'ai jamais dit que ce projet serait simple, tout comme ne l'est pas non plus la fusion entre le département des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines. Il est en effet difficile d'unifier deux grands départements de ce type, tout comme il est difficile d'unifier deux villes. Nous allons avancer tranquillement, sans nous affoler. Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : J'ai dû mal m'exprimer. Nous vous proposons une offre de service gratuite et bénévole pour vous aider dans ce travail fastidieux. J'abondais donc dans votre sens.

M. BAGUET : J'accepte votre bénévolat et vos réflexions intellectuelles. Pour autant, nous avons besoin de «petites mains» pour organiser cette communication. Si vous êtes disponible douze heures par jour pour travailler bénévolement sur ce dossier, vous avez tout de suite votre place au service Communication.

Mme JAILLARD : Je n'ai pas parlé de communication mais la réflexion dans les groupes de travail sur la définition des compétences. Pour autant, nous ne vous reprochons pas de faire appel à un prestataire extérieur pour vous organiser.

M. BAGUET : Ce n'est pas ce que j'avais compris, surtout

au regard des tracts que vous distribuez sur les marchés en disant que le maire jette de l'argent par les fenêtres. Je préfère donc vous entendre dire ce que vous dites ce soir que l'inverse.

Mme JAILLARD : Nous déplorons effectivement le fait de ne pas mutualiser.

M. BAGUET : Je viens de vous expliquer que nous ne pouvons pas le faire juridiquement. C'est pour cette raison que nous avons choisi ces deux marchés parallèles et que nous avons eu l'intelligence d'inscrire dans la rédaction des marchés que tout pouvait s'échanger gratuitement sans droits d'auteurs. Nous cherchons à faire des économies tout en répondant au mieux à la situation juridique. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 21h14.